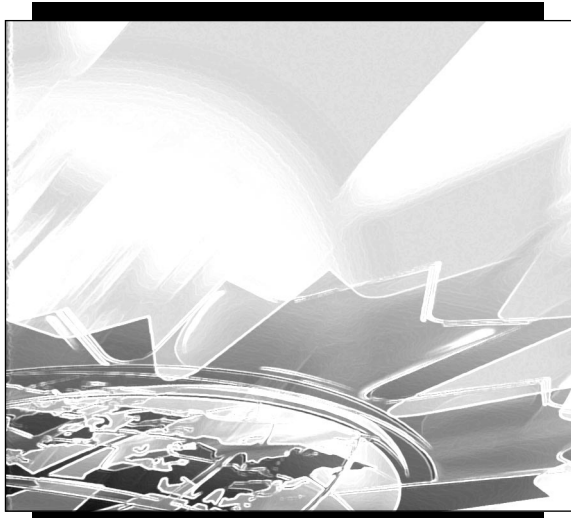


Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités

**Budget des dépenses
2005–2006**



Approuvé par

L'honorable Joe Volpe
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

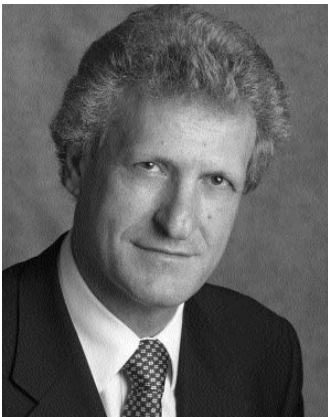
Table des matières

Section I – Survol	3
Message du ministre	3
A. Renseignements sommaires	5
B. Priorités du Ministère	7
C. Un nouveau cadre d’immigration pour le Canada	9
D. Importance capitale des partenariats	10
Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique	13
Analyse détaillée des activités de programme	13
A. Résultat stratégique 1 : Optimisation de la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada	15
a) Programme d’immigration	16
b) Programme des résidents temporaires	19
B. Résultat stratégique 2 : Réflexion des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés . 21	
a) Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	22
b) Programme de protection des réfugiés	24
C. Résultat stratégique 3 : Intégration des nouveaux arrivants avec succès et promotion de la citoyenneté canadienne	28
a) Programme d’intégration	29
b) Programme de citoyenneté	32
D. Bâtir le nouveau ministère	34
E. Autres questions d’intérêt	37
F. Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto	41
Section III – Information supplémentaire	43
A. Déclaration de la direction	43
B. Organigramme	44
C. Responsabilités	45

Section IV – Annexes	47
Annexe 1 – Nombre d’immigrants prévu pour 2005 — Fourchettes cibles	47
Annexe 2 – Plans d’immigration de 2000 à 2003	48
Annexe 3 – Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein	49
Annexe 4 – Programme par activité	50
Annexe 5 – Crédits votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses	51
Annexe 6 – Coût net pour le Ministère	52
Annexe 7 – Revenus non disponibles	53
Annexe 8 – Renseignements sur le grand projet de l’État	54
Annexe 9 – Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	55
Annexe 10 – Principales initiatives réglementaires	56
Annexe 11 – Index	57

Section I : Survol

Message du ministre



J'ai le plaisir de déposer, devant le Parlement et la population canadienne, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2005–2006 de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), un plan triennal pour les exercices 2005–2006 à 2007–2008.

Le Canada demeure un pays d'immigration et les nouveaux arrivants renforcent notre tissu social. Chaque année, plus de 220 000 personnes élisent domicile dans notre pays. Notre objectif est de nous assurer que ce flux migratoire international profite à chaque région du Canada. Notre programme d'immigration doit donc être suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles réalités ici et dans le monde. Cela a été particulièrement le cas au cours de l'année écoulée lors des tragiques événements survenus en Asie du Sud et du Sud-Est.

Pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs, CIC s'emploiera à :

- améliorer le rendement des immigrants;
- moderniser la citoyenneté canadienne;
- affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection des réfugiés.

Nous demeurerons résolus à exécuter les meilleurs programmes d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté qui soient, et à répondre aux besoins locaux. Nous améliorerons la transparence, l'imputabilité, la prise de décisions et les services en rehaussant notre façon de gérer, d'établir les priorités, de former des partenariats et de lier les résultats aux programmes.

Les partenariats ont été un ingrédient essentiel de notre succès jusqu'ici et le demeureront à l'avenir. Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, les municipalités, les secteurs privé et bénévole, et les autres intervenants. Nous veillerons ainsi à ce que le Canada attire et accueille des personnes en provenance de tous les coins du globe. Ces nouveaux arrivants stimuleront notre développement social, économique et culturel, et nous nous engageons à accorder la protection du Canada à ceux qui en ont besoin.

En collaborant avec ses partenaires à l'établissement d'un nouveau cadre d'immigration pour le Canada, et en levant les obstacles qui empêchent les immigrants de participer pleinement à la vie de la société canadienne, CIC contribuera au développement du Canada et lui permettra de tirer le maximum d'avantages de l'immigration et des mouvements migratoires dans le monde. Nous resterons également fidèles à nos traditions humanitaires en soumettant notre programme de protection des réfugiés à d'autres réformes qui nous aideront à mieux relever les défis à venir et en continuant de donner l'exemple par notre sens de la compassion et de la justice.

Les programmes canadiens d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté continueront de jouer le rôle capital qu'ils ont rempli jusqu'à maintenant. Je suis sûr qu'ensemble nous pourrons continuer de bâtir un programme qui répondra aux besoins et aux attentes des Canadiens en aidant à renforcer les assises sociales du Canada, à bâtir l'économie du XXI^e siècle, et à accroître l'importance du Canada dans le monde.

Je vous invite à vous familiariser avec les activités de CIC en visitant www.cic.gc.ca.

L'honorable Joe Volpe
Ministre de la Citoyenneté et
de l'Immigration du Canada

A. Renseignements sommaires

Les programmes canadiens d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté¹ contribuent à faire du Canada un pays respecté partout dans le monde. L'immigration a toujours joué un rôle fondamental dans la croissance du Canada et l'accomplissement de ses nombreuses réalisations. Depuis le tout début de son existence jusqu'à ces dernières années, marquées par des transformations mondiales, le Canada a accueilli de tous les coins du globe des personnes travailleuses et leurs familles. Certaines sont venues pour améliorer leur sort, d'autres pour obtenir une protection. Elles ont collectivement contribué au développement économique, social et culturel de notre pays. Le Canada réétablit les réfugiés, les protège et leur procure un refuge. Il aide les nouveaux résidents permanents à s'adapter à la société et à acquérir la citoyenneté canadienne. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a également pour mandat d'élaborer la politique d'admissibilité du Canada, d'établir les conditions d'entrée au pays, et de contribuer à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité.

CIC tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), aboutissement en 2002 d'une importante réforme législative, et de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977. Il est également régi par le principe, énoncé dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, selon lequel l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces et les territoires.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement fédéral a annoncé le transfert à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)² des principales fonctions de CIC en matière de renseignement et d'exécution de la loi. Le 8 octobre 2004, il annonçait le transfert à l'ASFC des fonctions relatives aux points d'entrée, ainsi que le retour à CIC,

après son transfert à l'ASFC, de la responsabilité de l'examen des risques avant renvoi (ERAR). L'exercice 2004–2005 a donc été une importante période de transition pour le Ministère.

À la suite de négociations menées avec l'ASFC au sujet du partage des ressources, environ 209 M\$ ont été retranchés des dépenses que CIC prévoyait pour 2005–2006. Voici les sommes transférées : 149 M\$ en 2004-2005; 209 M\$ en 2005-2006; 212 M\$ les années suivantes. Ces sommes, qui sont consignées à l'annexe 3, concernent uniquement les dépenses de fonctionnement de CIC. Les subventions et contributions ne sont aucunement visées par les transferts, puisque CIC conserve l'entière responsabilité de l'intégration des nouveaux arrivants.

Compte tenu de son nouveau rôle, CIC a établi de nouveaux énoncés de vision et de mission qui forment désormais l'assise de son ensemble intégré de programmes et de services.

La **vision** de CIC repose sur l'engagement d'établir de bonnes relations avec les gouvernements, les collectivités et les autres partenaires, de manière à :

- *Attirer et accueillir, en provenance de tous les coins du globe, des personnes qui stimuleront notre développement économique, social et culturel, et accorder à celles qui en ont besoin la protection du Canada.*
- *Exécuter des programmes d'immigration, de protection des réfugiés et de citoyenneté qui, en étant régis par des principes d'intégrité et d'efficacité et par le souci de répondre aux besoins locaux, soient les meilleurs possibles. CIC est aussi résolu à servir de modèle pour la gestion des services publics.*

1 Pour plus de renseignements sur les programmes de CIC, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/index.html>.

2 Pour plus de renseignements sur la réorganisation du 12 décembre 2003 de CIC et l'ASFC, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/changement-cic.html> et <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-f.html>.

La **mission** de CIC est de bâtir un Canada plus fort, par les moyens suivants :

- *Permettre l'immigration de résidents temporaires et permanents pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels des collectivités d'un bout à l'autre du pays.*
- *Contribuer à la gestion des migrations internationales, notamment la protection des réfugiés.*
- *Filtrer les demandeurs afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.*
- *Aider les nouveaux arrivants à réussir leur intégration.*
- *Faire la promotion de la citoyenneté canadienne.*

CIC a également revu ses principaux **résultats stratégiques** :

- *Optimisation de la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada.*
- *Réflexion des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés.*
- *Intégration des nouveaux arrivants avec succès et promotion de la citoyenneté canadienne.*

Ces trois résultats stratégiques serviront de base aux rapports qui seront présentés conformément à la nouvelle Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette structure permet de planifier et de gérer, de façon uniforme dans l'ensemble du gouvernement, les liens qui existent entre les dépenses et les résultats, et de fournir une base cohérente et durable pour la présentation de rapports financiers et non financiers au Parlement. La SGRR est conforme à l'Architecture d'activités de programme (AAP) que les ministères ont établie pendant l'année écoulée.

B. Priorités du Ministère

Ressources financières		
2005–2006	2006–2007	2007–2008
1 023,5 M\$	1 002,5 M\$	1 006,2 M\$
Équivalents temps plein		
2005–2006	2006–2007	2007–2008
3 482	3 243	3 243

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2006–2007 et pour les années subséquentes continueront de baisser, en raison surtout de la réaffectation des ressources à l'échelle du gouvernement.

Les dépenses que CIC prévoit pour 2005–2006 et les exercices suivants tiennent compte des réductions entraînées par la réaffectation des ressources dans l'ensemble du gouvernement. Ces réductions découleront des économies que permettra de réaliser la rationalisation des programmes dans un certain nombre de domaines. D'autres améliorations seront apportées sur le plan administratif pour en améliorer l'efficacité.³

Par ses plans et priorités, CIC met sur pied des programmes d'immigration et de citoyenneté dynamiques et adaptés aux besoins, et réaffirme son engagement à l'égard des grands objectifs du gouvernement. Outre ses trois résultats stratégiques — objectifs permanents faisant partie intégrante de sa mission —, CIC établit des priorités annuelles. Les quatre priorités de cette année orientent les activités de base que doit mener CIC pour faire avancer son programme stratégique et appuyer les objectifs du gouvernement. Ces priorités sont les suivantes :

- améliorer le rendement des immigrants;
- moderniser la citoyenneté;
- affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection des réfugiés;
- bâtir le nouveau ministère.

Priorité 1 : Améliorer le rendement des immigrants	
Principales stratégies	Description
Élaboration du nouveau cadre d'immigration pour le Canada	De concert avec ses partenaires provinciaux en matière d'immigration, CIC élabore un cadre qui établit le « tracé stratégique » et qui permet de formuler une vision et de fixer des stratégies et des objectifs communs pour le programme d'immigration au cours des cinq à dix prochaines années. (Voir page 9.)
Plan d'action pour l'intégration au marché du travail des Canadiens formés à l'étranger et des immigrants	Ce plan d'action vise à améliorer le rendement, sur le marché du travail, des Canadiens formés à l'étranger et des immigrants. (Antérieurement connu sous le nom de Plan d'action pour l'intégration des immigrants au marché du travail [IIMT]) (Voir page 30.)
Conception / mise en œuvre des initiatives entreprises par CIC dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles	En collaboration avec ses partenaires, CIC continue de mettre en œuvre des activités qui permettront aux communautés francophones hors Québec d'attirer, d'accueillir et d'intégrer des immigrants. (Voir page 31.)
Accord Canada–Ontario	CIC est en négociation avec l'Ontario en vue de la conclusion d'un premier accord sur l'immigration au début de 2005–2006. (Voir page 10.)

3 Pour plus de renseignements sur le montant des réductions imputables à la réaffectation pangouvernementale des ressources, voir l'annexe 3.

Priorité 2 : Moderniser la citoyenneté

Principales stratégies	Description
Modernisation des processus liés à la citoyenneté (dont la gestion de l'inventaire)	Cette stratégie permettra de définir et d'étudier des solutions à long terme pour réduire les délais de traitement au sein des secteurs de service chargés de la citoyenneté, et de trouver des moyens d'améliorer le service à la clientèle. (Voir page 33.)
Modernisation de la <i>Loi sur la citoyenneté</i>	CIC procède à l'élaboration d'une stratégie en vue de moderniser la <i>Loi sur la citoyenneté</i> . (Voir page 33.)

Priorité 3 : Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection des réfugiés

Élaboration de la stratégie bilatérale et multilatérale de CIC avec d'autres ministères fédéraux partenaires	CIC utilisera les mécanismes de consultation interministériels, ou en créera de nouveaux, pour élaborer les stratégies devant être appliquées par le gouvernement fédéral à l'égard des migrations internationales. Ces stratégies orienteront les interactions et initiatives bilatérales et multilatérales de CIC et de ses autres partenaires fédéraux dans le domaine des migrations. (Voir page 10.)
Élaboration de propositions pour réformer le régime de protection des réfugiés	Cette initiative vise à améliorer le régime de protection des réfugiés, notamment à accroître l'efficacité et la rapidité d'exécution des procédures, tout en veillant à ce que les décisions soient plus rapidement suivies d'effets. (Voir page 25.)

Priorité 4 : Bâtir le nouveau ministère

Renforcement du partenariat entre CIC et l'ASFC	CIC est en voie d'établir, avec l'ASFC, un protocole d'entente qui officialisera les rapports que les deux organismes entretiendront de façon suivie et qui énoncera leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la gestion du programme d'immigration du Canada. (Voir page 34.)
Stratégie de prestation des services/Gestion des inventaires	La stratégie de CIC est d'assurer la prestation multimodale et intégrée de services axés sur les clients, et de concourir ainsi à la réalisation des objectifs du gouvernement en ce qui concerne la transformation des services. De concert avec ses partenaires, CIC continuera en outre de revoir ses procédures, l'objectif global étant de rationaliser les flux et de simplifier le plus possible les interactions avec les clients. (Voir page 34.)
Poursuite du développement et de la mise en service du Système mondial de gestion des cas (SMGC)	Le SMGC est un projet pluriannuel qui appuiera les opérations avec les clients en remplaçant les systèmes administratifs désuets de CIC par un système intégré et automatisé de gestion des cas. En 2005–2006, CIC passera à la deuxième phase, la mise en œuvre étant prévue pour l'été 2006. (Voir page 35.)
Modernisation de la gestion des ressources humaines (RH)	CIC continuera de moderniser son mode de gestion des ressources humaines en 2005–2006. Il resserrera le lien qui existe entre les RH et le plan stratégique global du Ministère en mettant de l'avant le plan adopté pour moderniser la gestion des RH. Ce plan vise à promouvoir les initiatives conçues pour attirer un personnel motivé, compétent, diversifié et susceptible de rester en poste à long terme. (Voir page 35.)
Respect du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et des principes de la gestion moderne	Les plans de CIC continuent de tenir compte du CRG ainsi que des principes et des pratiques de la gestion moderne. Le CRG est un moyen important de garantir un rendement supérieur de la part de l'organisation. Il précise les liens qui existent entre les divers projets d'amélioration de la gestion et il définit les indicateurs et mesures à utiliser pour évaluer le rendement du Ministère et les résultats qu'il obtient au fil du temps. (Voir page 36.)

C. Un nouveau cadre d'immigration pour le Canada

Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour solidifier les fondements du programme d'immigration. L'adoption, en 2002, de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en est un exemple. Des mesures ont en outre été prises pour renforcer les relations fédérales/provinciales/territoriales dans ce domaine de compétence partagée qu'est l'immigration. Ces mesures comprennent la conclusion d'accords bilatéraux enrichis et la tenue régulière de rencontres multilatérales des ministres responsables de l'immigration.

Malgré ses réalisations des dernières années, CIC est aux prises avec des difficultés en matière de prestation de services, notamment l'accroissement constant du nombre des clients. CIC a réussi à respecter son plan d'immigration annuel pendant les quatre dernières années, mais le nombre des personnes qui souhaitent immigrer au Canada dépasse les fourchettes annuelles prévues dans le plan déposé au Parlement, et cela pour toutes les catégories. Cette situation signifie qu'un nombre grandissant d'étrangers attendent d'immigrer au Canada et que les délais de traitement s'accroissent. Au Canada, le Ministère n'a pas la capacité voulue pour traiter en temps opportun les demandes de citoyenneté qui lui sont présentées et les demandes de prolongation de séjour déposées par des non-immigrants (visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires). D'où des retards dans le traitement des demandes. Au cours de l'année écoulée, CIC a activement cherché des solutions pour atténuer certains des problèmes les plus graves dans ce domaine.

Le contexte de l'immigration évolue. Nous devons adapter nos stratégies pour améliorer la situation des personnes qui choisissent de venir au Canada et tenir compte des intérêts d'un ensemble de plus en plus diversifié de partenaires de partout au Canada — provinces et territoires, municipalités, milieux d'affaires et employeurs, organisations non gouvernementales — pour que tous puissent contribuer à façonner le programme de l'avenir.

CIC collaborera avec ses partenaires pour mettre à profit ses réalisations des dernières années ainsi que celles qu'il accomplira en 2005–2006 et pendant les exercices suivants, afin d'élaborer un nouveau cadre d'immigration tourné vers l'avenir. Le nouveau cadre d'immigration du Canada :

- précisera la voie stratégique que suivra le programme d'immigration;
- permettra une meilleure coordination entre les partenaires et les autres intervenants;
- mettra à contribution les moyens et mécanismes existants, lesquels tiennent compte du fait que l'immigration est un domaine de compétence partagée;
- comportera des mécanismes permanents qui permettront d'échanger l'information pertinente et de mieux faire servir cette information—y compris le plan d'immigration annuel—à l'élaboration de la politique d'immigration;
- permettra au programme d'immigration de relever plus efficacement les défis, et de mieux tirer parti des avantages que présente, du point de vue de l'immigration, la situation socioéconomique, à l'échelle nationale et internationale;
- s'attaquera aux difficultés actuelles par rapport à la prestation des services, notamment l'augmentation du nombre de demandes accumulées et l'allongement des délais de traitement;
- indiquera la voie à suivre pour faire les investissements à long terme nécessaires à l'amélioration du rendement des immigrants.

Le cadre sera élaboré de concert avec, entre autres, les provinces et les territoires, les villes et collectivités, et les employeurs. À terme, il orientera la façon dont nous collaborons pour attirer et retenir les immigrants. Il guidera en outre les décisions qui devront être prises quant aux sommes à investir pour bâtir un programme d'immigration propre à assurer la compétitivité de l'économie et le dynamisme des collectivités du pays.

D. Importance capitale des partenariats

Une collaboration suivie avec un grand nombre de partenaires est essentielle à la bonne gestion des programmes d'immigration du Canada. Les partenaires de CIC comprennent d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations bénévoles et des fournisseurs de services du secteur communautaire, des organismes internationaux, des gouvernements étrangers, des chercheurs et d'autres intervenants. CIC tient compte des plans et des points de vue de ses nombreux partenaires à tous les niveaux de sa planification. Des consultations sont prévues au niveau des sous-ministres adjoints, de la Table de planification de l'immigration et des groupes de travail fédéraux/provinciaux/territoriaux.

Le gouvernement fédéral assume la responsabilité de la citoyenneté, mais il partage celle de l'immigration avec les provinces et des territoires aux termes de partenariats fructueux⁴. Le gouvernement fédéral est actuellement partie à 10 accords de collaboration bilatéraux conclus avec des provinces et un territoire; CIC cherchera à en renouveler certains en 2005–2006. L'ampleur du rôle que les provinces et les territoires jouent dans l'immigration varie.

En mai 2004, les ministres ont signé une lettre indiquant leur intention de finaliser un accord Canada-Ontario sur l'immigration au plus tard en mai 2005. Sous réserve de l'évolution des négociations, CIC sera en mesure de conclure, au début de l'exercice 2005–2006, ce premier accord à intervenir avec la province qui accueille le plus grand nombre d'immigrants au Canada. La priorité consistera alors à appliquer l'accord,

notamment à mettre en place les dispositions conjointes pour assurer la gouvernance et harmoniser les services d'établissement.

En vertu de l'Accord Canada–Québec⁵, le Québec établit ses propres cibles annuelles en matière d'immigration, se charge de sélectionner la majorité des immigrants souhaitant s'établir sur son territoire, et fournit des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux résidents permanents. Au niveau communautaire, CIC a conclu d'importants partenariats avec d'innombrables organismes qui fournissent des services aux nouveaux arrivants, par exemple : cours de langue, aide de base à l'établissement et intégration à la collectivité.

Le portefeuille de CIC englobe la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)⁶ et la Commission de la citoyenneté⁷. La CISR est un tribunal administratif indépendant qui statue sur les cas d'interdiction de territoire, de détention, les appels et les demandes d'asile présentées au Canada même. Ainsi, le Ministère collabore-t-il étroitement avec la CISR dans les dossiers relevant de la gestion d'ensemble du portefeuille de la protection des réfugiés et de l'immigration. Tout au long de ce processus, l'indépendance de la CISR et de ses décideurs est maintenue, et le principe de la gestion intégrée du portefeuille, respecté.

Les juges de la citoyenneté appartiennent à une organisation qui porte le nom de Commission de la citoyenneté. Il s'agit d'un tribunal administratif distinct de Citoyenneté et Immigration Canada. Le juge principal de la citoyenneté, qui relève du ministre de CIC, administre la Commission.

4 Pour de plus amples renseignements sur ces partenariats, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/conference/synopsis.html>.

5 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/fiche-quebec.html>. Pour des renseignements d'ordre financier, voir l'annexe 9.

6 Pour de plus amples renseignements, voir http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/index_f.htm.

7 Pour plus de renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/cit-commission.html>.

CIC partage la responsabilité de l'application de la LIPR avec l'Agence des services frontaliers du Canada, depuis la création de cet organisme le 12 décembre 2003. CIC est responsable de la sélection, de l'établissement et de l'intégration, et se charge d'offrir la protection du Canada à ceux qui en ont besoin. CIC conserve également la responsabilité des politiques d'admissibilité à l'exception de celles qui concernent la sécurité, les crimes de guerre et la criminalité organisée. L'ASFC, quant à elle, gère et administre nos activités aux frontières. Elle empêche notamment les individus interdits de territoire d'entrer au pays; elle découvre les individus qui se trouvent au Canada en contravention de la LIPR et veille à les renvoyer dans les meilleurs délais. Comme CIC et l'ASFC doivent travailler de concert à la réalisation des objectifs du programme d'immigration, l'ASFC est l'un des partenaires les plus importants de CIC.⁸

Comme il est indiqué précédemment, CIC travaille de près avec plusieurs ministères et organismes fédéraux. Le réseau de services à l'étranger de CIC partage les locaux d'Affaires étrangères Canada. Au Canada, CIC travaille avec Sécurité publique et Protection civile Canada et les principaux organismes intervenant dans la gestion de l'accès au Canada, tels l'ASFC, la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité, ainsi qu'avec Santé Canada relativement à la santé des immigrants. Le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires est un programme intégré auquel participent CIC ainsi que Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). CIC et Patrimoine canadien exécutent ensemble des activités de promotion de la citoyenneté. CIC participe à de nombreuses activités de recherche avec des partenaires fédéraux (notamment Statistique Canada) et collabore avec RHDCC et Industrie Canada dans le

cadre de la Stratégie d'innovation du Canada⁹. CIC a également conclu des alliances stratégiques avec des décideurs et des chercheurs au Canada et à l'étranger.

CIC consulte par ailleurs, sur l'élaboration des politiques et des programmes, un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) qui représentent différents secteurs de la société canadienne qui s'intéressent à l'immigration, à la protection des réfugiés et à la citoyenneté. Parmi celles-ci se trouvent : l'Association du Barreau canadien; l'Association canadienne de consultants en immigration; l'Association canadienne des policiers; le Conseil canadien pour les réfugiés; Amnesty internationale; la Chambre de commerce du Canada; diverses associations professionnelles nationales, telles le Conseil canadien des ingénieurs, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada; les organisations qui parrainent les réfugiés et celles qui fournissent des services aux immigrants au nom de CIC; ainsi que des représentants de l'industrie du transport, des établissements d'enseignement, des employeurs, des municipalités, et des communautés francophones hors Québec.

Finalement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est responsable de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT)¹⁰. La responsabilité de cette initiative, qui est réalisée en partenariat par le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto, a été transférée à Citoyenneté et Immigration Canada le 3 février 2005. Celle-ci vise globalement à positionner le Canada, l'Ontario et Toronto dans la nouvelle économie en revitalisant le secteur riverain de Toronto. Cet investissement dans des infrastructures municipales traditionnelles et dans un développement urbain plus contemporain devrait entraîner des avantages sociaux et économiques pour la région de Toronto.

8 Voir page 34.

9 Cette stratégie est présentée à : <http://www.strategieinnovation.gc.ca>.

10 Pour d'autres détails, voir page 41.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Analyse détaillée des activités de programme

La présente section donne un aperçu de l'Architecture d'activités de programme de CIC, qui indique les activités de programme et les résultats escomptés pour chacun des trois résultats stratégiques¹¹. Elle contient également un tableau illustrant les dépenses que le Ministère prévoit pour les exercices 2005–2006 à 2007–2008, par résultat stratégique, ainsi qu'une indication des principales activités que CIC entreprendra. Les activités qui contribuent à l'obtention de plus d'un résultat ou qui intéressent l'ensemble du Ministère sont traitées dans les sous-sections *Bâtir le nouveau ministère* et *Autres questions d'intérêt*.

En exigeant des frais pour l'octroi de droits et le traitement des demandes, les programmes de CIC produisent des recettes considérables. Celles-ci sont versées au Trésor et ne peuvent être dépensées par le Ministère. Voir la liste des recettes non disponibles par activité à l'annexe 7.

11 Comme l'exige le Conseil du Trésor, le présent rapport suit l'Architecture d'activités de programme (AAP), qui remplace le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR).

Tableau 2.1 : Dépenses prévues par résultat stratégique (en millions de dollars)

Résultats stratégiques*	Prévision des dépenses** 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
Optimisation de la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada	339,2	272,2	241,3	237,3
Réflexion des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés	115,1	88,8	87,1	77,1
Intégration des nouveaux arrivants avec succès et promotion de la citoyenneté canadienne	472,9	545,7	558,3	576,0
Autre				
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto***		116,8	115,8	115,8
Dépenses totales prévues****	927,2	1 023,5	1 002,5	1 006,2

*Pour plus de renseignements sur les écarts entre les dépenses prévues, voir les détails concernant les activités de programme à partir de la page 15.

** Comprend le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses.

***Représente les ressources estimatives liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) que RHDCC transférera à CIC conformément au décret du 3 février 2005. La prévision des dépenses pour 2004-2005 est comprise dans les montants prévus de RHDCC.

**** Le total des dépenses prévues a été réduit, conséquence des ressources transférées à l'ASFC par suite des décisions de réorganisation du gouvernement annoncées le 12 décembre 2003 et le 8 octobre 2004. Pour une ventilation détaillée par exercice financier, voir l'annexe 3.

Explication des changements : Dans l'ensemble, les dépenses prévues de CIC pour 2005–2006 affichent une hausse nette de 96 M\$ par rapport à 2004–2005, en raison du versement par RHDCC d'une somme supplémentaire de 117 M\$ pour l'IRSRT et de ressources supplémentaires de 40 M\$ prévues dans le Budget 2005. Ceci est neutralisé par le transfert de CIC à l'ASFC d'une somme supplémentaire de 60 M\$ en 2005–2006 par suite du transfert de ressources ministérielles et de l'effet, sur une année complète, du transfert des ressources relatives aux points d'entrée. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et pour les années subséquentes continueront de baisser, en raison surtout de la réaffectation des ressources à l'échelle du gouvernement.

A. Résultat stratégique 1 : Optimisation de la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada

Introduction

La politique d'immigration du Canada facilite l'entrée au Canada de nouveaux immigrants et de résidents temporaires qui peuvent contribuer au marché du travail et à l'économie, grâce aux compétences qu'ils apportent avec eux, à leur expérience des affaires ou aux capitaux qu'ils investissent. Les résidents temporaires englobent les travailleurs qui viennent au Canada pour une période déterminée, ainsi que les étudiants étrangers et les visiteurs. Le Canada accueille également des immigrants de la catégorie du regroupement familial qui sont parrainés et soutenus par de proches parents. CIC continue de travailler activement avec les provinces pour sélectionner des immigrants et des travailleurs temporaires qui répondent aux besoins économiques, sociaux et culturels des provinces, contribuant ainsi à mieux répartir les avantages de l'immigration dans toutes les provinces.

La Direction générale de la sélection de CIC est responsable, du point de vue fonctionnel, d'élaborer des politiques et des programmes visant à concourir à l'atteinte des objectifs associés à ce résultat stratégique, alors que la Direction générale de la politique stratégique et des partenariats se charge d'élaborer la vision à long terme. L'exécution de ces programmes incombe aux bureaux régionaux

du Ministère à l'étranger et au Canada, ainsi qu'aux centres de traitement des demandes gérés par le Réseau de services du Ministère (RSM).

La Direction générale de l'admissibilité est responsable de l'élaboration et de la coordination des politiques et des procédures destinées à préserver l'intégrité des programmes d'immigration du Canada. Cette responsabilité reflète le rôle que nous assumons dans la défense des grands intérêts nationaux en matière de sécurité : protéger les Canadiens au pays et à l'étranger; empêcher que le Canada ne serve de base aux individus qui menacent la sécurité de ses alliés; et contribuer à la sécurité internationale. Elle concourt à tous les résultats stratégiques du Ministère en assurant un leadership ainsi qu'en dispensant des conseils et une orientation fonctionnelle relativement à l'admissibilité, notamment la politique régissant les visas, les ententes conclues avec les États-Unis et d'autres pays, les critères d'admissibilité, l'assurance de la qualité et la politique concernant les titres de voyage au pays.

Si l'on veut protéger la santé et la sécurité des Canadiens, il est important de ne laisser entrer que des personnes en bonne santé. En 2005–2006 et après, la Direction générale des services médicaux continuera de faire passer des examens médicaux aux personnes qui ont le droit d'entrer au Canada.

Pour maximiser les contributions économiques, sociales et culturelles des migrations au Canada et soutenir les engagements du gouvernement, CIC continuera de surveiller de près et d'évaluer l'influence, sur ses divers programmes, des changements institués par la LIPR en juin 2002.

Architecture d'activités de programme

Résultat stratégique 1

Optimisation de la contribution des migrations au développement économique, social et culturel du Canada

Activité de programme	Résultats escomptés
a) Programme d'immigration	Contribution, dans le cadre du programme d'immigration, au développement économique, social et culturel du Canada
b) Programme des résidents temporaires	Contribution, par l'entremise du Programme des résidents temporaires, au développement économique, social et culturel du Canada

a) Programme d'immigration

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
213,7 M\$	176,6 M\$	159,2 M\$	157,2 M\$
1 743 ETP	1 591 ETP	1 556 ETP	1 556 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses comprend la portion de 14,8 M\$ des fonds pour les services ministériels et les points d'entrée qui n'a pas encore été transférée à l'ASFC. Elle comprend également, entre autres, le financement obtenu par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses pour des postes ponctuels comme le fonds de secours de 4,1 M\$ aux pays victimes des tsunamis et un report de 7,4 M\$. Les dépenses prévues pour 2005–2006 sont inférieures à celles de 2004–2005, le transfert des ressources à l'ASFC prenant pleinement effet. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et les exercices suivants diminueront du fait que les services de gestion recevront 10,1 M\$ de moins et que 2,8 M\$ seront visés par la réaffectation des ressources à l'échelle du gouvernement.

Atteinte du plan d'immigration

Chaque année, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration présente au Parlement un plan indiquant le nombre total d'immigrants que le Canada entend accueillir dans les années subséquentes. Depuis quatre ans, CIC admet le nombre d'immigrants prévu. Ces objectifs tiennent compte des besoins économiques et sociaux du pays, des ressources que le Ministère peut affecter au traitement des demandes de résidence permanente, de la capacité des collectivités d'intégrer de nouveaux arrivants et des obligations internationales du Canada dans le domaine humanitaire. Le plan d'immigration annuel précise également la façon dont devrait se répartir l'ensemble des immigrants par catégorie. Pour en savoir davantage sur le nombre d'immigrants prévu et leur répartition par catégorie, voir les annexes 1 et 2 (pages 47 et 48).

Dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration – 2004*¹², la ministre a indiqué que CIC a toujours pour objectif de répartir les immigrants de façon équilibrée entre la catégorie économique et les autres catégories. La catégorie de l'immigration économique comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les aides

familiaux, les candidats des provinces et les personnes à leur charge. Parmi les autres catégories, on compte la catégorie du regroupement familial, celle des personnes protégées ainsi que celle des personnes admises pour des motifs d'ordre humanitaire.

En 2005–2006, le Ministère travaillera tout particulièrement avec les partenaires et les intervenants pour les aider à cerner les besoins économiques et sociaux actuels de leurs collectivités et à évaluer leur capacité d'intégrer de nouveaux arrivants. CIC élaborera des politiques qui pourraient être adoptées pour moderniser le mode de prestation des services de façon à ce qu'il réponde mieux aux besoins des collectivités.

Travailleurs qualifiés

Les travailleurs qualifiés qui souhaitent immigrer au Canada sont sélectionnés en fonction de leur capacité de contribuer à l'économie peu après leur arrivée au pays. CIC vise à ce que le mode de sélection des travailleurs qualifiés immigrants offre la souplesse nécessaire pour tenir compte de l'évolution du marché du travail canadien.

12 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2004.html>.

Afin de dissiper les préoccupations soulevées par l'intégrité du programme, CIC étudiera avec RHDCC les critères que doivent remplir les immigrants munis d'une offre d'emploi confirmée pour que le traitement de leur demande puisse être accéléré. La surveillance du programme sera assurée par la collecte continue de données de référence. Par ailleurs, une évaluation formative prévue pour 2005–2006 permettra d'évaluer les premiers résultats des immigrants qualifiés sélectionnés en fonction des nouveaux critères établis dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en juin 2002.

Gens d'affaires

Les entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes apportent au Canada une expérience du monde des affaires ainsi que des capitaux d'investissement. Ils créent en outre des emplois pour eux-mêmes et pour d'autres résidents canadiens. Un des grands objectifs prévus pour 2005–2006 est d'accroître la participation des provinces au programme fédéral d'immigration des investisseurs.

Dans le cadre du Programme d'immigration des gens d'affaires, CIC doit assumer d'importantes responsabilités : il doit surveiller la conformité de quelque 90 fonds d'immigrants investisseurs, ce qui représente environ un milliard de dollars de capitaux d'investissement. CIC doit continuer de faire en sorte que les partenaires qui gèrent les fonds investis par les immigrants avant avril 1999 respectent la *Loi sur l'immigration* de 1976.

En 2005–2006, un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) sera préparé, et les responsables du Programme d'immigration des gens d'affaires recueilleront des données d'évaluation de base pour mesurer l'impact économique de ce programme.

Ententes conclues avec les provinces et territoires sur les candidats des provinces

Le Canada a conclu des ententes prévoyant la création d'un programme pour les candidats de la province (PCP) avec huit provinces et un territoire (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard et le Territoire du Yukon).¹³ Ces ententes permettent aux gouvernements concernés de désigner pour l'immigration permanente des étrangers qui satisfont aux besoins économiques et démographiques de leurs collectivités. Cette formule permet au Canada de tirer parti des migrations, puisque l'ensemble du pays en retire des avantages sur les plans économique, social et culturel. Aux termes de l'Accord Canada-Québec conclu en 1991¹⁴, le gouvernement du Québec a le pouvoir exclusif de sélectionner les immigrants de la catégorie économique désireux de s'établir sur son territoire.

En 2005–2006, CIC poursuivra ses négociations avec l'Ontario, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, avec lesquels aucune entente n'a encore été conclue. De plus, le Ministère tentera de renouveler, à leur échéance, les ententes établissant un PCP conclues avec l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

Motifs d'ordre humanitaire et situations faisant intervenir l'intérêt public

Le Canada octroie depuis toujours, de façon exceptionnelle, le statut de résident temporaire ou de résident permanent aux particuliers ou aux familles qui ne répondent pas par ailleurs aux exigences imposées pour entrer au pays au titre de l'une ou l'autre des catégories prévues, et dans les cas où des circonstances humanitaires ou l'intérêt public le justifient clairement. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* confère ce pouvoir discrétionnaire pour que puissent être approuvés les cas dignes d'intérêt non prévus

13 Pour de plus amples renseignements sur ces accords, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/provnom/index.html>.

14 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/liplr/fiche-quebec.html>.

par la loi. CIC veillera à rationaliser les exigences et les procédures pour améliorer le service à la clientèle et minimiser les coûts entraînés pour la société canadienne.

Réunification des familles

Depuis longtemps, le Canada permet aux Canadiens et aux résidents permanents de parrainer des proches parents pour qu'ils immigreront au Canada, ou d'amener leur famille avec eux lorsqu'ils immigreront.¹⁵ Des études révèlent qu'on peut accroître le bien-être des immigrants en leur permettant de bénéficier du soutien de leur famille.¹⁶

En 2005–2006, CIC continuera de collaborer avec les provinces et d'autres partenaires pour que les immigrants de la catégorie du regroupement familial soient soutenus adéquatement par leur répondant après leur arrivée au Canada. Le Ministère continuera d'étudier les modifications qui pourraient être apportées aux conditions d'admissibilité prévues pour la catégorie du regroupement familial en tenant compte des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Représentants des clients

En avril 2004, le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*¹⁷ a été modifié de façon à imposer des restrictions quant aux personnes qui peuvent représenter les clients lorsqu'ils font affaire avec la CISR, l'ASFC et CIC. Ce règlement visait à calmer les inquiétudes du public, qui craignait que des consultants sans scrupules n'exploitent des immigrants éventuels.

Une initiative clé consistera à mieux protéger les clients et à resserrer les normes professionnelles des consultants en immigration en contribuant à accroître l'efficacité de la Société canadienne de consultants en immigration (SCCI)¹⁸, organisme d'autoréglementation indépendant et sans but lucratif. CIC informera également les clients, les intervenants et les partenaires de leurs droits et responsabilités en vertu du règlement précité. En 2005–2006, CIC continuera, de concert avec d'autres groupes, de surveiller de près les répercussions du nouveau règlement, et il apportera des modifications au besoin.¹⁹

Carte de résident permanent

La carte de résident permanent (CRP), document sûr qui est à la fois une pièce d'identité et un titre de voyage officiel, facilite l'entrée des résidents permanents au Canada. Depuis le 31 décembre 2003, tous les résidents permanents qui reviennent au Canada à bord d'un transporteur commercial (avion, train ou autobus) sont tenus de présenter cette carte. En 2005–2006, CIC continuera de délivrer des CRP aux nouveaux résidents permanents et aux résidents permanents établis au Canada avant le 28 juin 2002 qui n'ont pas encore présenté de demande, et à ceux qui souhaitent faire remplacer ou renouveler leur CRP. On prévoit effectuer une évaluation formative en 2005–2006 pour examiner la mise en œuvre, les résultats et la réussite de la CRP.

15 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>.

16 On s'intéresse de plus en plus au domaine du capital social et de l'immigration. Pour en savoir plus à ce sujet, voir la *Revue de l'intégration de la migration internationale*, vol. 5, no 2, 2004.

17 Pour des renseignements à jour sur ce sujet, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/consultants/index.html>.

18 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.csic-scci.ca>.

19 La contribution financière versée en 2004-2005 à la Société canadienne de consultants en immigration est détaillée à l'annexe 9.

b) Programme des résidents temporaires

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
125,5 M\$	95,6 M\$	82,1 M\$	80,1 M\$
1 336 ETP	913 ETP	874 ETP	874 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses englobe une portion de 24,8 M\$, pour les services de gestion et les points d'entrée, qui n'a pas encore été transférée à l'ASFC. Elle tient également compte du report d'une somme de 2,8 M\$ obtenue dans le cadre du Budget supplémentaire. Les dépenses prévues pour 2005–2006 diminuent, les transferts prévus à l'ASFC prenant pleinement effet. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et les exercices suivants diminuent du fait que 8,1 M\$ de moins sont affectés aux services de gestion et que 2,8 M\$ sont visés par la réaffectation des ressources dans l'ensemble du gouvernement.

Programme des travailleurs temporaires

Des travailleurs qualifiés temporaires²⁰ sont admis au Canada pour répondre à des besoins à court terme en matière de main-d'œuvre. Ces résidents temporaires contribuent à la croissance économique du Canada.

Les principales initiatives qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce programme consisteront à : répondre aux préoccupations exprimées par les partenaires et les intervenants relativement à la façon dont certains travailleurs temporaires sont traités au Canada; préciser, avec l'avis des partenaires, les situations qui, dans des secteurs particuliers, se prêtent à la mise en œuvre d'initiatives propres à faciliter l'entrée de travailleurs étrangers. CIC étudiera comment il pourrait mettre en place des canaux que pourraient régulièrement utiliser les employeurs et les travailleurs étrangers pour combler les pénuries de main d'oeuvre.

La Direction générale de la sélection participera également à l'exécution de stratégies fédérales visant à permettre aux professionnels du Canada, des États-Unis et du Mexique d'occuper plus facilement un emploi temporaire dans l'un ou l'autre de ces pays.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers enrichissent le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement canadiens et constituent une source de revenu importante pour les écoles canadiennes. Ceux qui entrent au pays à l'aide d'un visa temporaire forment un important bassin de travailleurs qualifiés immigrants bien préparés au marché du travail canadien.

En 2005–2006, CIC continuera d'élargir les possibilités de travail qui s'offrent aux étudiants étrangers et de collaborer avec des intervenants provinciaux et du monde de l'éducation pour élaborer une stratégie nationale intégrée. Le Ministère travaillera également avec des partenaires pour évaluer la réussite et la pertinence de projets pilotes. Il élargira de plus l'accès à des outils qui lui permettront de mieux connaître la population des étudiants étrangers et les établissements d'enseignement canadiens qui en recrutent activement.

20 Pour de plus amples renseignements sur ce programme, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html>.

Touristes étrangers et visiteurs commerciaux

CIC délivre chaque année plus de 600 000 visas à des touristes et à des visiteurs commerciaux. Le Canada accueille chaque année des millions d'autres visiteurs provenant de pays, comme les États-Unis, dont les citoyens ne sont pas tenus d'être munis d'un visa pour entrer sur son territoire. Ces touristes étrangers et visiteurs commerciaux apportent une contribution considérable à notre économie en créant des emplois dans le secteur du tourisme et en permettant aux entreprises canadiennes de bénéficier d'une expertise spécialisée. Les visites commerciales sont un moyen essentiel de canaliser les échanges commerciaux (importations et exportations) ainsi que les investissements dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Les principales initiatives dans ce domaine consisteront entre autres à négocier l'adoption, par l'Organisation mondiale du commerce, de règles plus libérales pour l'admission temporaire des gens d'affaires, de façon à soutenir les objectifs du Canada en matière de commerce et d'investissements internationaux. CIC facilite l'admission temporaire des touristes et visiteurs commerciaux légitimes, et il contribue aux initiatives du gouvernement fédéral visant à mieux informer les voyageurs étrangers au sujet du Canada.

CIC continue d'améliorer le délai de traitement des visiteurs dans certains de ses bureaux à l'étranger, et de veiller ainsi à ce que les temps de traitement soient comparables dans l'ensemble de son réseau à l'étranger. Cependant, compte tenu du nombre croissant de visiteurs qui cherchent à entrer au Canada, il sera de plus en plus difficile pour le Ministère de maintenir ces temps de traitement.

B. Résultat stratégique 2 : Réflexion des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés

Introduction

Conformément à ses obligations internationales et à sa tradition humanitaire, le Canada s'emploie à influencer activement la gestion des migrations internationales en participant à des forums multilatéraux internationaux et en entretenant des relations bilatérales avec d'autres gouvernements et organisations. De plus, chaque année, le Canada accorde sa protection à des milliers de personnes, dont près de la moitié sont des réfugiés sélectionnés à l'étranger ayant besoin de protection. Les autres obtiennent le statut de résident permanent après avoir demandé l'asile au Canada même.

La Direction générale de la politique stratégique et des partenariats et la Direction générale des réfugiés, avec le concours des bureaux régionaux de CIC, de la Région internationale, de la Direction générale de l'intégration, de la Direction générale de l'admissibilité, de la Direction générale des services médicaux et du Réseau de services du Ministère, assurent l'élaboration des politiques et l'orientation fonctionnelle.

Architecture d'activités de programme

Résultat stratégique 2

Réflexion des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés

Activité de programme	Résultats escomptés
a) Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	Influence du Canada sur les objectifs de la communauté internationale en matière de migrations et de protection
b) Programme des réfugiés	Respect de la tradition humanitaire du Canada à l'égard des réfugiés et des personnes ayant besoin de protection

a) Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
5,5 M\$	4,9 M\$	4,7 M\$	4,7 M\$
26 ETP	25 ETP	25 ETP	25 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses comprend la contribution de 0,5 M\$ destinée à la Société canadienne de consultants en immigration qui ne se poursuivra pas au-delà de 2004–2005.

La priorité visant à affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales demeurera au nombre des priorités ministérielles en 2005–2006. CIC réaffirme sa volonté d'établir un plan stratégique pour les migrations mondiales et la protection, en particulier dans le contexte nord-américain, et d'élaborer une stratégie pour entamer des discussions avec nos partenaires internationaux.

Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales

En participant aux travaux de nombreuses organisations internationales et régionales, CIC contribue à faire en sorte que le Canada continue de jouer un rôle dans la gestion des migrations internationales. De concert avec Affaires étrangères Canada, le ministère de la Justice, l'ASFC et d'autres partenaires, CIC travaillera à établir les positions du Canada dans des enjeux internationaux d'actualité, comme le trafic des personnes et les droits des migrants.

Au moment où les migrations et les enjeux qui s'y rattachent sont sur le point d'être abordés dans l'enceinte des Nations Unies, il paraît de plus en plus nécessaire et possible de mobiliser la communauté internationale et d'établir des partenariats à l'échelle mondiale dans ce domaine. En 2006, le Canada participera au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations et le développement. Ce sera pour la commu-

nauté internationale l'occasion de se pencher sur les liens qui unissent les migrations et le développement. Ces travaux pourront amener les Nations Unies à tenir d'autres discussions et à prendre d'autres mesures dans ce domaine. CIC travaille avec d'autres partenaires fédéraux à établir des positions qui permettront au Canada de jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale en trouvant aux questions abordées des réponses qui seront favorables à notre pays.

En 2005–2006, CIC continuera de présider les Consultations intergouvernementales (CIG) sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations en Europe, Amérique du Nord et Australie et le Processus de Puebla.²¹ Dans le cadre de son mandat à l'égard des CIG, le Ministère encouragera les États membres à effectuer un examen stratégique des CIG qui englobera notamment l'examen des migrations dans leur ensemble ainsi que l'examen des enjeux relatifs aux réfugiés et à l'asile.

CIC participera au dialogue de plus en plus intense sur la scène internationale relativement aux migrations. Afin de concourir aux objectifs du Canada dans ce domaine, il continuera de participer aux travaux d'autres organisations internationales, entre autres : la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)²², le Sommet des Amériques, l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des quatre nations (CQN),

21 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.rcmvs.org>.

22 Pour des renseignements financiers, voir l'annexe 9.

l'Organisation des États américains (OEA), la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC – groupe de la mobilité des gens d'affaires) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). CIC poursuit en outre ses objectifs en matière d'immigration internationale à la faveur d'un certain nombre de relations bilatérales qu'il entretient avec des pays clés. Il répond aussi fréquemment aux demandes d'information présentées par d'autres pays sur l'expérience du Canada dans le domaine de l'intégration et de la gestion des migrations.

Au cours des prochaines années, CIC surveillera plus attentivement les tendances des migrations internationales et les événements qui en marquent l'évolution. En participant à divers groupes, CIC peut promouvoir le concept canadien de gestion des migrations. Ce concept consiste à mettre sur pied un programme de gestion des migrations comportant un volet temporaire pour répondre aux besoins en main-d'œuvre à court terme et un volet permanent pour intégrer à la société canadienne les demandeurs acceptés.

Rôle du Canada dans la protection internationale

Comme l'interdépendance de la protection des réfugiés, des droits de la personne, de la sécurité et du commerce international revêt une importance accrue aux yeux de la communauté internationale, CIC fait face à des défis associés à la protection des réfugiés, et cela tant au Canada qu'à l'étranger. En outre, CIC continue de faire preuve de leadership en élargissant sa participation aux discussions internationales sur la protection. Il prend ainsi part aux travaux de divers groupes, entre autres : le comité exécutif du Haut Commissaire des Nations Unies pour

les réfugiés (HCR), les CIG et le Dialogue transatlantique avec l'Union européenne (Programme de partenariat Canada-UE/ Dialogue transatlantique).

CIC envisage d'établir et d'entretenir des relations bilatérales avec d'autres gouvernements et organismes internationaux en ce qui a trait au droit d'asile. Il nouera également des liens avec d'autres ministères, la CISR et des organisations non gouvernementales pour ce qui est de la protection internationale. Il maintiendra par ailleurs des liens horizontaux entre ses politiques en matière de protection des réfugiés et l'approche globale adoptée par le gouvernement à l'égard des réfugiés.

Coordination, par le gouvernement canadien, des questions liées aux migrations internationales

En assumant la présidence d'un groupe interministériel sur les migrations internationales, CIC continuera de consulter les autres ministères fédéraux qui s'intéressent aux migrations internationales et favorisera une compréhension commune des principes canadiens en matière de migrations. L'objectif consiste à ce que tous les ministères soutiennent une approche « pangouvernementale » à l'égard des questions de migrations dans le cadre de leurs interactions avec d'autres pays. Les intérêts de CIC recouperont encore d'autres vastes enjeux internationaux qui intéressent le Canada, notamment combler le fossé nord-sud; protéger les droits des migrants; améliorer la structure de gouvernance mondiale pour la protection efficace des réfugiés; et promouvoir la pleine intégration des migrants permanents, comme au Canada.

b) Programme de protection des réfugiés

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
109,6 M\$	84,0 M\$	82,4 M\$	72,4 M\$
270 ETP	195 ETP	188 ETP	188 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses comprend la somme ponctuelle de 22 M\$ reçue dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses en ce qui a trait au Programme fédéral de santé intérimaire. La dépense de 10 M\$ prévue pour le remaniement du système de protection des réfugiés ne se poursuivra pas au-delà de 2006–2007.

CIC joue un rôle important dans le maintien de la tradition humanitaire du Canada : il protège les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire; il défend, à l'étranger, les valeurs et les intérêts du Canada sur les tribunes multilatérales et bilatérales consacrées à la protection des réfugiés.

La protection des réfugiés constitue un élément essentiel du mandat de CIC, et elle occupe une place centrale dans la LIPR. La Loi et le Règlement insistent sur l'importance de sauver des vies, de protéger les personnes déplacées et persécutées et de mettre en place une procédure équitable et efficace qui soit respectueuse du processus canadien d'asile.

Protection des réfugiés : maintien de la tradition humanitaire du Canada

CIC continuera de protéger les réfugiés en s'efforçant d'admettre au Canada le nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement et parrainés par le secteur privé.²³ Il continuera de travailler avec le HCR et avec les répondants du secteur privé pour repérer les réfugiés qui ont le plus besoin d'être protégés par leur rétablissement au Canada. Pour tout savoir sur le plan d'immigration prévu pour 2005, veuillez consulter l'annexe 1 (page 47).

De plus, conformément à l'article 88 de la LIPR, CIC gère un fonds de prêts aux immigrants. Ces prêts sont consentis aux

réfugiés au sens de la Convention outre-frontières et aux personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières. Ils visent à couvrir les frais d'examen médicaux subis à l'étranger, le transport pour gagner le Canada et les dépenses associées à l'établissement au Canada. Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont besoin d'argent et qu'ils sont capables de rembourser le prêt.

La limite du fonds de prêts est actuellement de 110 M\$; les prêts en souffrance représentaient 41,4 M\$ de cette somme au 31 décembre 2004. En 2005–2006 et pendant les exercices suivants, CIC s'attend à consentir environ le même nombre de prêts qu'en 2003–2004 (4 500 prêts chaque année à de nouveaux clients, soit une somme de 13,9 M\$). CIC apportera par ailleurs toute la diligence raisonnable à la gestion de ce programme afin que le taux de recouvrement des prêts, qui est actuellement de 91 %, demeure élevé.

Renforcer notre capacité de protéger les réfugiés et d'aider les autres personnes ayant besoin de protection qui présentent une demande au Canada

CIC joue un rôle important dans la protection des réfugiés et des autres personnes ayant besoin de protection qui présentent une demande au Canada. C'est à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié²⁴, tribunal administratif indépendant ayant

23 Pour plus de renseignements, voir les annexes 1 et 2.

24 Pour de plus amples renseignements, voir http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/index_f.htm.

un processus quasi judiciaire, qu'il incombe principalement de statuer sur les demandes d'asile. Le processus est conçu pour garantir la prise de décisions équitables, efficaces et uniformes conformément au droit canadien et aux obligations internationales et traditions humanitaires du Canada. La Section du statut de réfugié de la CISR entend les demandes d'asile que lui transmet CIC.

CIC continuera de fournir à la CISR, le décideur, des renseignements sur les cas et les pays par rapport à la situation des réfugiés. Le Ministère continuera également de collaborer avec la CISR pour améliorer l'efficacité et la rentabilité du système de détermination du statut de réfugié et des activités connexes, ainsi que les documents des demandeurs d'asile et des personnes protégées.

En outre, CIC se charge de coordonner d'autres aspects des demandes présentées au Canada, notamment le versement de prestations de maladie dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), la délivrance de permis de travail et la liaison avec les provinces en ce qui touche les programmes qu'elles financent, dont l'aide sociale et le logement social. De plus, CIC travaille en partenariat avec le ministère de la Justice à l'élaboration d'une stratégie fédérale à long terme pour les questions relatives à l'immigration et à l'aide juridique destinée aux réfugiés. Dans le cadre du PFSI, le Ministère continue de jouer un rôle important dans la prestation d'une assurance-maladie aux demandeurs d'asile et aux personnes protégées pendant la période où ils ne sont pas admissibles au régime provincial d'assurance-maladie. CIC cherchera à renforcer ses partenariats avec les provinces et les municipalités et à mieux comprendre l'impact des demandeurs d'asile sur les programmes et services provinciaux.

CIC soumet également à un examen des risques avant renvoi le cas des personnes qui font l'objet d'une mesure de renvoi exécutoire, notamment celles dont la demande a été rejetée par la CISR. La Direction générale des réfugiés conseille les agents qui effectuent l'examen des risques avant renvoi au sujet des politiques en vigueur, et leur fournit une orientation fonctionnelle.

Lorsqu'il est établi, à la suite d'une décision favorable de la CISR ou de l'examen des risques avant renvoi, que l'intéressé a besoin de protection, CIC doit traiter sa demande de résidence permanente. Le Ministère étudiera des moyens de simplifier ces procédures afin que les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de protection s'intègrent plus rapidement et voient ainsi leur situation s'améliorer.

Renforcer le système de détermination du statut de réfugié

De concert avec ses principaux partenaires, la CISR, le ministère de la Justice et l'ASFC, CIC élaborera des propositions pour lever les principaux obstacles qui l'empêchent d'améliorer le système de détermination du statut de réfugié au Canada, comme :

- la qualité de la protection qu'offre le Canada et le nombre de personnes que nous pouvons protéger compte tenu de notre investissement;
- le nombre de personnes qui n'ont pas besoin de protection et qui accèdent au système de détermination du statut de réfugié;
- la proportion de demandeurs d'asile qui ne veulent pas nous aider à établir leur identité;
- l'accélération du processus dans son ensemble, du moment où une demande est présentée jusqu'à celui où on obtient un résultat final;
- l'examen du nombre de processus auxquels accèdent les demandeurs du statut de réfugié et de la question de la Section d'appel des réfugiés (qui n'a pas encore été mise sur pied), dans le but de rendre une décision définitive plus tôt dans le processus;
- l'amélioration de la capacité du Canada de renvoyer les individus qui n'ont pas besoin de protection.

Un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté

En 2005–2006, CIC mettra en œuvre plusieurs initiatives importantes pour renforcer et améliorer le programme de rétablissement des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire, notamment un examen du Programme de parrainage privé de réfugiés. L'examen, lancé en 2004, vise à accroître l'efficacité du programme grâce à de meilleurs partenariats avec le secteur privé. De plus, le programme aidera le Canada à remplir son engagement à protéger les réfugiés qui ont le plus besoin de son aide. On mettra en outre sur pied un groupe de travail composé d'intervenants de l'extérieur qui examinera les enjeux opérationnels soulevés par les défenseurs des réfugiés. En même temps, le Ministère continuera de travailler avec le HCR et l'OIM à des initiatives consistant à traiter les demandes par groupe, de chercher des façons de mieux aider les réfugiés ayant des besoins spéciaux, et d'accroître la planification stratégique pour mettre au point un ensemble de moyens, d'outils et de partenariats qui répondront plus efficacement à tous les besoins des réfugiés en matière d'établissement.

Pour ce qui est de l'élaboration d'un programme répondant mieux aux besoins des réfugiés, CIC continuera d'appliquer les recommandations formulées au terme de l'évaluation de 2004 du Programme d'aide au rétablissement (PAR)²⁵. Il s'attachera entre autres à faire approuver la mise à jour des modalités du PAR pour permettre l'établissement de partenariats mixtes avec de nouveaux types d'organisations, le financement pour des projets spéciaux axés sur la recherche, une période de financement prolongée pour les mineurs seuls, et une plus grande souplesse en ce qui a trait à l'admissibilité au financement du PAR. De plus, la Direction générale des réfugiés commencera à définir les politiques et les stratégies opérationnelles qui pourraient être appliquées pour répondre aux besoins changeants des réfugiés réétablis avec l'aide du gouvernement.²⁶ Pour ce faire, elle entreprendra une étude sur

le renouvellement du programme, reformera le groupe de travail mixte sur le PAR, composé de membres de CIC et du secteur bénévole, et proposera des initiatives horizontales visant la prestation uniforme de services d'établissement à l'intention des réfugiés.

Miser sur les partenariats

CIC est en voie d'élaborer des mesures plus stratégiques pour protéger les réfugiés. Il cherchera à cette fin, avec d'autres pays, des moyens qui pourraient être utilisés pour faciliter le partage des tâches dans les cas où des réfugiés se trouvent plongés dans une crise humanitaire prolongée. Des fonds du PAR serviront également à étudier le profil des besoins changeants des réfugiés, à élaborer des stratégies pour pouvoir sélectionner les réfugiés avec plus de souplesse, à mettre au point des outils opérationnels pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'aide conjointe, à établir un protocole de rétablissement des réfugiés mineurs seuls, et à se concentrer sur les groupes de réfugiés vulnérables dans les camps de réfugiés.

CIC améliorera les partenariats et les relations avec les responsables du Programme de parrainage privé de réfugiés. Il procèdera à cette fin à une étude du programme. CIC voudrait étudier la possibilité de mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'établissement mixtes, et de conjuguer ainsi le savoir-faire et les fonds de deux programmes : celui des réfugiés parrainés par le gouvernement et celui des réfugiés parrainés par le secteur privé. Ce projet pourrait être mis à l'essai dans le cadre des initiatives de traitement collectif des réfugiés en 2005–2006. Il est à espérer que ce partenariat, par son ampleur inédite, débouchera sur des recommandations favorables à la Conférence tripartite de 2005–2006. Celle-ci fera participer, à l'ensemble des consultations qui se tiendront sur les services offerts dans le cadre des programmes de rétablissement et d'intégration, tous les ordres de gouvernement, les ONG du secteur bénévole spécialisées dans

25 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reetable-3.html>. Pour des renseignements d'ordre financier, voir l'annexe 9.

26 Pour les ressources liées au PAR, voir le résultat stratégique 3, page 28.

l'établissement et le rétablissement, ainsi que des partenaires internationaux comme le HCR et l'OIM.

En 2005–2006, CIC aura entre autres pour priorité de faire connaître le Programme de parrainage privé de réfugiés aux organisations francophones et aux minorités francophones hors Québec. Il s'efforcera d'amener des organisations francophones et la communauté des réfugiés francophones à parrainer des réfugiés.

Surveillance et mesure de la réussite

Tout au long de l'année, CIC s'efforcera d'améliorer la surveillance des programmes et les méthodes de mesure du rendement dans le cadre de son Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire. Il misera sur son expérience et les leçons qu'il a apprises pour accroître l'efficacité des programmes.

En 2004–2005, CIC a établi le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Programme de parrainage privé de réfugiés. Ce cadre décrit les résultats escomptés du programme. CIC travaille actuellement avec des partenaires à élaborer une méthode pour recueillir systématiquement l'information nécessaire à la mesure du rendement; cette méthode contribuera à évaluer le programme en 2005–2006.

Le Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification du Programme d'aide au rétablissement que l'on vient de terminer fait état des résultats escomptés et des stratégies d'atténuation des risques et de vérification. On utilisera le système de collecte de données électronique (iSMRP)²⁷ qui a été mis en œuvre pour le PAR afin de mesurer le rendement du programme. En 2005–2006, on s'attachera à perfectionner le processus de mesure du rendement et la capacité de faire rapport.

27 Immigration - Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions

C. Résultat stratégique 3 : Intégration des nouveaux arrivants avec succès et promotion de la citoyenneté canadienne

Introduction

Pour que le Canada puisse tirer parti des avantages offerts par l'immigration sur le plan économique, social et culturel, les nouveaux résidents permanents doivent s'intégrer avec succès à la société canadienne. Les programmes d'intégration et d'établissement sont aussi d'une importance capitale pour aider les nouveaux immigrants à profiter de la même qualité de vie que les Canadiens. Au Canada, accueillir les nouveaux arrivants et les aider à s'intégrer à la société est un effort communautaire secondé par les partenariats établis avec les provinces, les municipalités et les organisations communautaires. L'acquisition de la citoyenneté canadienne est une étape importante du processus d'établissement, qui permet aux immigrants de participer pleinement à la vie de la société canadienne.

L'orientation fonctionnelle des activités associées à ce résultat stratégique (à l'exception des activités de rétablissement qui

relèvent de la Direction générale des réfugiés) incombe à la Direction générale de l'intégration. Celle-ci profite de la participation active des bureaux régionaux et locaux de CIC au Canada et du Réseau de services du Ministère (pour le traitement des demandes de citoyenneté), ainsi que d'une collaboration considérable de la part des autres directions générales, en particulier celles de la sélection, des réfugiés et de la région internationale.

La prestation opérationnelle des programmes d'établissement est en majeure partie assurée par des organisations non gouvernementales, ainsi que par les gouvernements provinciaux. Dans le cadre d'ententes officielles, les gouvernements du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique fournissent les services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants. L'Alberta cogère la prestation de certains services. Ailleurs au Canada, CIC administre directement le programme.²⁸

Architecture d'activités de programme

Résultat stratégique 3

Intégration des nouveaux arrivants avec succès et promotion de la citoyenneté canadienne

Activité de programme	Résultats escomptés
a) Programme d'intégration	Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne dans un délai raisonnable Contribution des nouveaux arrivants aux besoins du Canada en matière de développement social, culturel et économique
b) Programme de citoyenneté	Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne Contribution au développement économique, social et culturel du Canada

28 Pour des renseignements sur les dispositions financières des ententes provinciales et sur la subvention versée aux termes de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration, voir l'annexe 9.

a) Programme d'intégration

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
418,2 M\$	474,5 M\$	506,5 M\$	529,2 M\$
229 ETP	220 ETP	211 ETP	211 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 2004–2005 tient compte d'une réduction de 5 M\$ par suite de la réaffectation des ressources dans l'ensemble du gouvernement. Les dépenses prévues pour 2005–2006 augmentent en raison des ressources supplémentaires de 20,8 M\$ de l'Accord Canada-Québec et d'un montant de 28,9 M\$ prévu dans le Budget 2005. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et les années subséquentes augmenteront, en raison de fonds supplémentaires relatifs à l'Accord Canada-Québec et au Budget 2005. Pour plus de détails sur les dépenses liées aux subventions et contributions, voir l'annexe 9.

Un des grands objectifs poursuivis par CIC est de continuer à faciliter le processus d'établissement, d'adaptation et d'intégration des nouveaux arrivants en améliorant la mise en œuvre des programmes d'orientation et d'adaptation ainsi que les cours de langue qui leur sont offerts.

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société et au marché du travail canadiens

Au nombre des éléments clés d'une intégration réussie figurent la connaissance suffisante de la langue, ainsi que la reconnaissance de l'expérience de travail et des titres de compétence acquis à l'étranger. Pour créer une société accueillante, il faudrait également promouvoir le respect, dans les deux sens, de la diversité et du principe de l'égalité des chances des nouveaux arrivants. Les programmes de CIC facilitent l'intégration des immigrants à la société canadienne et augmentent ainsi leurs chances d'apporter une contribution à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

CIC travaille en partenariat avec divers comités ou groupes de travail à l'élaboration de ses politiques et programmes, entre autres : le Groupe de travail fédéral-provincial-

territorial sur l'établissement et l'intégration, le Conseil mixte des politiques et du programme en matière d'établissement et d'intégration et le Comité consultatif sur la mesure du rendement. Ces comités peuvent comprendre des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que du secteur.

Le Programme d'aide au rétablissement²⁹ fournit un soutien du revenu et divers autres services aux réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) qui arrivent au Canada après être passés par le processus d'identification et de sélection à l'étranger. Dans le cadre du PAR, un soutien du revenu est fourni aux RPG pendant une période allant jusqu'à 12 mois (24 mois dans le cas des personnes ayant des besoins spéciaux). Les montants versés au titre du soutien du revenu sont établis conformément aux taux d'aide sociale des provinces. Les fournisseurs de services (FS) offrent, au nom de CIC, divers services d'établissement et d'orientation aux RPG pendant les quatre à six premières semaines qu'ils passent au Canada. Ces services vont de l'accueil initial à l'aéroport à l'aide à la recherche d'un logement permanent.

²⁹ Pour de plus amples renseignements, voir page 26.

³⁰ Voir, au sujet de ce programme, <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-2.html>. Pour des renseignements d'ordre financier, voir l'annexe 9.

Les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)³⁰ sont des cours de base qui ont pour objectif l'enseignement de l'une des langues officielles du Canada aux immigrants adultes. Les cours sont dispensés par des conseils scolaires, des collèges et des organisations communautaires. Ils sont offerts à plein temps, à temps partiel, le jour, en soirée ou les fins de semaine, sur le lieu de travail ou dans la collectivité. Des méthodes d'enseignement différentes sont aussi utilisées, comme l'étude à domicile. Des services de transport et de garde d'enfants peuvent être offerts au besoin. En 2005–2006, CIC perfectionnera les Standards linguistiques canadiens (SLC) et le test de classement qui l'accompagne.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)³¹ fournit divers services aux nouveaux arrivants, dont : accueil et orientation (au Canada et à l'étranger), traduction et interprétation, aiguillage vers des services communautaires, counselling para professionnel, renseignements généraux et services liés à l'emploi. Dans le cadre de ce programme, CIC continuera en 2005–2006 de mettre au point des outils pour améliorer la capacité des petites collectivités d'attirer et de retenir les nouveaux arrivants. L'une des recommandations formulées par le groupe de travail sur la Stratégie relative aux petites communautés, dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire de 2004–2005, est d'élaborer une trousse d'outils pour attirer et retenir les nouveaux arrivants dans les petites collectivités.

Dans le cadre du Programme d'accueil³², des bénévoles connaissant bien le mode de vie canadien sont jumelés avec des nouveaux arrivants afin de les aider à s'établir, à s'adapter et à s'intégrer à la société canadienne. CIC finance des organisations pour qu'elles dispensent une formation aux bénévoles et organisent les jumelages. Les bénévoles aident les nouveaux arrivants à surmonter le stress associé au fait de s'établir dans un nouveau pays. Ils les aident à utiliser les services offerts, à s'exercer à parler l'anglais et le français, à établir des

contacts dans leur domaine de compétence, à participer à la vie de la communauté, et à s'acquitter des tâches quotidiennes.

Comme suite à la première Conférence nationale sur l'accueil qui s'est tenue en février 2005, le Ministère produira un rapport à l'intention des intervenants. Ce rapport présentera les pratiques innovatrices utilisées dans le cadre du Programme d'accueil, résumera la teneur des discussions menées sur les orientations du programme ainsi que les résultats de l'évaluation de la conférence.

Le Ministère continuera de mettre en commun ses pratiques les plus efficaces en matière d'établissement avec la Colombie-Britannique et le Manitoba, deux provinces avec lesquelles il a conclu un accord en matière d'immigration, et il continuera de chercher des occasions d'échanger de l'information à ce sujet avec le gouvernement du Québec.

On a annoncé que la politique concernant le financement pluriannuel des organisations qui fournissent des services d'établissement entrera en vigueur pour l'exercice 2005-2006 et sera appliquée en fonction des priorités et des besoins des régions.

En 2004, on a élaboré, dans le cadre de l'initiative pangouvernementale visant à éliminer les obstacles interreliées qui empêchent les immigrants d'entrer rapidement sur le marché du travail, une stratégie concertée pour intégrer au marché du travail les immigrants et les Canadiens formés à l'étranger. Cette stratégie comporte quatre volets :

- évaluation et reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger;
- Cours de langue de niveau avancé (CLNA) et initiatives d'insertion professionnelle;
- information sur le marché du travail;
- recherche.

En 2005–2006, CIC continuera de diriger, de concert avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada,

31 Pour plus de renseignements sur ce programme, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-2.html>. Pour des renseignements d'ordre financier, voir l'annexe 9.

32 Pour plus de renseignements sur ce programme, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-2.html>. Pour des renseignements d'ordre financier, voir l'annexe 9.

un groupe interministériel composé de 14 ministères et organismes fédéraux qui travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche fédérale coordonnée à l'égard de cette initiative. En collaboration avec RHDCC et d'autres participants, CIC lancera une vaste stratégie de consultation et de communication pour mettre à contribution les provinces, les territoires et d'autres intervenants.

Dans le cadre de l'initiative des Cours de langue de niveau avancé (CLNA)³³, des cours de langue axés sur le marché du travail, notamment sur des professions particulières, sont dispensés aux immigrants qualifiés. Composante du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, cette initiative concourt à l'atteinte des objectifs du programme dans son ensemble, puisqu'elle aide les immigrants et les réfugiés à occuper sur le marché du travail une place en rapport avec leurs compétences et leurs aptitudes. Une évaluation formative est prévue pour 2005–2006. Les dépenses prévues pour 2005–2006 et les exercices suivants comprennent 15 M\$ versés sous forme de contribution et environ 5 M\$ au titre du fonctionnement, soit une injection annuelle de 20 M\$ dans l'initiative des CLNA.

De plus, CIC continuera de travailler avec ses partenaires à l'élaboration d'un portail de l'immigration où les candidats à l'immigration trouveront de l'information fiable et à jour avant leur arrivée au Canada, ainsi que des outils qui les aideront à s'intégrer au marché du travail et à la société canadienne. À cette fin, on améliorera l'information et les services actuellement offerts, aux immigrants éventuels et aux nouveaux arrivants, sur le site Web *Se rendre au Canada* du gouvernement canadien. Le site pourrait contenir des liens vers des gouvernements provinciaux et territoriaux, des fournisseurs de services, des associations dans le domaine de l'éducation et les sites Web d'employeurs. On accomplit des progrès à l'égard de cette initiative horizontale dans la mesure où le permettent les budgets des ministères.

33 Pour les détails financiers, voir l'annexe 9.

34 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0206-f.html>.

Attirer et retenir les immigrants dans les collectivités francophones en situation minoritaire

Afin de soutenir le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement, CIC poursuivra, en 2005–2006, des activités visant à attirer, à accueillir et à intégrer des immigrants dans les collectivités francophones hors Québec.³⁴ Une somme annuelle de 1,9 M\$ est prévue à cette fin dans les niveaux de référence de 2005–2006 et des années suivantes.

Par suite de la publication du rapport intitulé *Vers la francophonie canadienne de demain : Sommaire des initiatives 2002–2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada—communautés francophones en situation minoritaire continuera d'élaborer, de concert avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et les collectivités, des plans d'action quinquennaux à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. L'objectif est d'atteindre les cinq objectifs du Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ces objectifs mettent l'accent sur la promotion à l'étranger, l'amélioration de la capacité des collectivités d'accueillir et d'intégrer de nouveaux arrivants, et les efforts visant à encourager les nouveaux arrivants d'expression française à s'établir à l'extérieur de Toronto et de Vancouver.

De plus, CIC continuera d'ajouter aux accords d'immigration conclus avec les provinces et territoires des clauses soulignant l'importance de favoriser l'épanouissement des collectivités francophones en situation minoritaire.

CIC collabore par ailleurs avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le programme des langues officielles. En 2005–2006, le Ministère effectuera une évaluation formative des initiatives qu'il a entreprises dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles.

Imputabilité pour garantir la mise en œuvre efficace et rentable des programmes d'établissement

CIC a continué de collaborer avec les intervenants pour mettre en œuvre le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC)³⁵ en 2004–2005. Orientant la mesure du rendement et l'évaluation des programmes, ce cadre uniformise les méthodes de gestion et d'administration des programmes d'établissement de CIC. Il aide à rendre compte des résultats obtenus au moyen des dépenses consacrées à l'établissement, en surveillant la prestation des services et en évaluant l'efficacité et l'efficience des programmes. Les données recueillies serviront à cerner les lacunes et à proposer les modifications qu'il convient d'apporter aux programmes d'établissement pour favoriser l'intégration à la société canadienne.

Dans le cadre du CIPC, le projet « Immigration-Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions (iSMRP) » a été entièrement réalisé en 2004–2005. L'iSMRP est un système national de mesure du rendement qui permettra à CIC de produire des rapports

présentant des données détaillées sur l'utilisation des services d'établissement, et de dégager des tendances. En 2005–2006, CIC continuera de garantir l'intégrité des données entrées par les fournisseurs de services. Au cours de l'année suivante, on produira et distribuera des rapports.

CIC travaille toujours à améliorer la prestation générale des services aux immigrants et aux réfugiés, l'objectif étant à terme d'améliorer leur situation sociale et économique. CIC appliquera à cette fin des méthodes et des procédures uniformes pour fournir et surveiller les programmes d'établissement. Il travaillera également avec les partenaires compétents pour examiner les recommandations issues de l'évaluation des Cours de langue pour les immigrants au Canada, du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, du Programme d'accueil et de l'initiative Orientation canadienne à l'étranger aux termes du PEAI, en établir les priorités et en amorcer la mise en œuvre.

Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, CIC mettra en application en 2005–2006 les nouvelles modalités de ses programmes de contributions pour l'établissement.

b) Programme de citoyenneté

Dépenses prévues et équivalents temps plein			
Prévision des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
54,7 M\$	71,1 M\$	51,8 M\$	46,8 M\$
508 ETP	538 ETP	389 ETP	389 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses comprend 5 M\$ obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire pour réduire l'arriéré des demandes liées à la citoyenneté. Les dépenses prévues augmentent de 15,9 M\$ en 2005–2006, l'adoption éventuelle d'une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* nécessitant des ressources supplémentaires et du Budget. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et pour les années subséquentes diminuent en raison des ressources moindres affectées à la mise en œuvre de la *Loi sur la citoyenneté* et des réductions entraînées par les réaffectations dans l'ensemble du gouvernement.

35 Pour de plus amples renseignements sur le CIPC, voir <http://www.integration-net.cic.gc.ca>.

Autres grands objectifs de CIC : orienter et soutenir le programme de citoyenneté et veiller à promouvoir et à bien faire comprendre la valeur de l'immigration et de la citoyenneté.

Possibilité donnée aux résidents permanents admissibles de participer pleinement à la vie de la société canadienne en leur octroyant la citoyenneté et en établissant le bien-fondé des revendications de la citoyenneté

La modernisation de la citoyenneté comporte deux volets : la modernisation des processus liés à la citoyenneté, notamment la gestion des demandes accumulées, et la modernisation de la *Loi sur la citoyenneté*. En ce qui touche le premier volet, devant l'accroissement de la demande qui exerce des pressions de plus en plus fortes sur la capacité de traitement, CIC continuera d'examiner des solutions à long terme pour réduire les délais de traitement des demandes relatives à la citoyenneté et cherchera des façons d'améliorer le service à la clientèle. CIC examinera le modèle de prestation actuel et indiquera les améliorations qu'il est possible d'apporter au service à la clientèle. De plus, le Ministère calculera les coûts qu'il faudra engager pour apporter des changements au modèle de traitement. En 2005–2006, CIC commencera à mettre au point les innovations cernées dans le cadre de l'examen précité. Le deuxième volet consistera pour CIC à élaborer une stratégie de modernisation de la *Loi sur la citoyenneté*.

En 2004–2005, CIC a procédé à la première installation du Système mondial de gestion des cas³⁶ en commençant par le module de la citoyenneté. La Direction générale de l'intégration conservera son rôle de chef de file en continuant d'en diriger l'application à la citoyenneté, ce qui suppose la coprésidence du groupe de travail sur le SMGC qui se compose de représentants des programmes et des TI.

CIC maintiendra son Programme d'assurance de la qualité pour surveiller ses programmes de citoyenneté et en évaluer l'intégrité. Il

disposera ainsi d'une information fiable sur les clients pour décider de façon judicieuse d'octroyer la citoyenneté et de délivrer des preuves de citoyenneté.

Promotion efficace des droits et responsabilités liés à la citoyenneté

CIC mènera sa campagne *Le Canada, un pays pour nous tous* pour une dernière année afin de promouvoir les valeurs canadiennes fondamentales (la paix, le respect, la liberté, la justice et l'appartenance) auprès des nouveaux arrivants et de l'ensemble des Canadiens. La campagne comportera encore des activités de sensibilisation, et on utilisera du matériel de promotion pour informer le public sur la citoyenneté. Les produits soutiendront de nombreuses activités organisées dans l'ensemble du pays pour marquer la Semaine de la citoyenneté du Canada. En 2005–2006, CIC planifiera et élaborera la nouvelle campagne ou initiative qui sera menée à la suite de la campagne *Le Canada, un pays pour nous tous*.

CIC maintiendra également *Citzine*³⁷, un site Web à l'intention des jeunes abordant tous les trois mois des thèmes différents relatifs aux valeurs, pratiques, droits et responsabilités liés à la citoyenneté. En 2005–2006, on y ajoutera une section destinée aux enseignants qui comportera des liens vers du matériel pédagogique sur la citoyenneté.

CIC élargira ses relations avec d'autres ministères fédéraux pour mieux faire connaître des campagnes, comme la Semaine de la citoyenneté et le Canada en fête. Il encouragera également le gouvernement fédéral dans son ensemble à mettre sur pied des programmes de promotion qui privilégient l'esprit d'initiative et l'organisation d'activités particulières pour accroître notre capacité de mieux sensibiliser les Canadiens.

En 2005–2006, on prévoit réviser les publications de base de CIC sur l'intégration (*Guide à l'intention des nouveaux arrivants au Canada et Bienvenue au Canada*)³⁸, notamment la production, les processus, la diffusion et l'utilisation de ces documents.

36 Pour de plus amples renseignements sur le SMGC, voir la page 35.

37 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.citzine.ca>.

38 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.canada.gc.ca> et cliquez sur « Non-Canadiens », puis sur « Publications » et « Se rendre au Canada ».

D. Bâtir le nouveau ministère

Renforcement du partenariat CIC/ASFC – Gestion efficace de l'accès au Canada

Désormais, CIC et l'ASFC partagent la responsabilité de l'application de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Ce qui signifie que les deux organisations doivent collaborer pour bien concilier et atteindre les objectifs de facilitation et d'exécution de la loi du programme d'immigration. CIC négocie un protocole d'entente avec l'ASFC dans le but d'officialiser leurs relations et leurs responsabilités respectives en ce qui a trait à la gestion conjointe du programme d'immigration. L'objectif est de conclure cette entente en 2005-2006. C'est la Direction générale de l'admissibilité qui mène les négociations. Le protocole d'entente prévoira des mécanismes pour l'évaluation continue de son efficacité et couvrira de nombreuses questions, notamment : la prestation de services et d'une orientation fonctionnelle à l'égard des politiques ou des programmes appliqués par une organisation au nom de l'autre; la consultation mutuelle sur l'élaboration des politiques et des programmes; des procédures pour échanger et protéger les renseignements personnels; et des procédures pour que les clients communs obtiennent un service professionnel et intégré. La mise en œuvre de cette entente entre CIC et l'ASFC renforcera leur partenariat et leur permettra de travailler plus efficacement à protéger la santé des Canadiens et à assurer leur sécurité.

La Direction générale de l'admissibilité mettra par ailleurs sur pied des programmes d'assurance de la qualité qui contribueront à maintenir l'intégrité des programmes d'immigration, conformément à la responsabilité qui incombe à CIC d'assurer la sécurité nationale et internationale. Elle étudiera également plus à fond la possibilité d'utiliser la technologie biométrique pour aider les agents à établir l'identité des voyageurs.

Stratégie de prestation des services

CIC collaborera étroitement avec les partenaires de Service Canada³⁹ afin de trouver des moyens de tirer parti de leur infrastructure pour rendre ses services plus accessibles aux clients et mieux les renseigner. Dans cette optique, CIC participe activement aux initiatives Vision du service et Gouvernement en direct (GED) du gouvernement du Canada. Ces deux projets visent à changer la façon de faire du gouvernement et à améliorer la qualité et la pertinence des services et des renseignements fournis au public au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de l'initiative Vision du service, CIC est un partenaire clé du projet catalyseur Vivre, apprendre et réussir au Canada (VAR) élaboré avec d'autres ministères fédéraux. L'initiative VAR permet à des étudiants étrangers d'accéder sur Internet à des renseignements et à des services liés aux études au Canada. Elle vise à faire du Canada une destination de choix sur le marché de l'enseignement international et, au bout du compte, à recruter et à retenir au Canada des travailleurs qualifiés qui pourront immédiatement s'intégrer à la société canadienne ou aider des étudiants à se préparer à revenir chez eux.

En 2005–2006, CIC continuera de travailler avec des intervenants du gouvernement et de l'extérieur à améliorer la prestation des services et en faciliter l'accès à nos clients. Même si CIC a mis sur pied le SMGC dans le contexte d'une « approche d'entreprise », le système répondra aux besoins de l'ASFC, qui doit elle aussi appliquer la LIPR.

En ce qui a trait à l'amélioration de la prestation des services, CIC continuera de simplifier ses processus administratifs. Dans le contexte du GED, CIC a conçu un système électronique de renseignement sur l'État de la demande du cyberclient, qui permet à certains demandeurs et répondants de vérifier en ligne où en est leur demande, 24 heures

39 Voir <http://www.servicecanada.gc.ca>.

sur 24, 7 jours sur 7. En 2005–2006, CIC améliorera la solidité et la stabilité de ce système et l'intégrera au SMGC. Parmi les autres services en ligne qu'offre CIC, mentionnons le paiement électronique des droits au Canada, la possibilité de signifier une adresse ou un changement d'adresse au Canada, et celle de télécharger des formulaires.

De plus, CIC dirige le groupe de services *Se rendre au Canada/Nouveaux arrivants au Canada* (SRC/NAC) relié au site Internet du gouvernement du Canada.⁴⁰ Issu d'un partenariat dynamique entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les ONG, ce groupe de services permet aux non-Canadiens et aux nouveaux arrivants au Canada d'accéder sur Internet à tous les renseignements et services nécessaires. En 2005–2006, les responsables du groupe de services SRC/NAC ajouteront de l'information au portail de l'immigration pour encourager les immigrants éventuels à s'informer sur les possibilités, les défis et les difficultés que pose l'établissement au Canada bien avant leur départ.

Système mondial de gestion des cas

Le Système mondial de gestion des cas⁴¹ de CIC est un volet essentiel de l'infrastructure qui aide le Ministère à respecter ses priorités et à obtenir ses résultats stratégiques. Le SMGC est un programme pluriannuel conçu pour remplacer les systèmes fonctionnels désuets de CIC par un système intégré et automatisé de gestion des cas appuyant les services que CIC offre à sa clientèle. Le SMGC rendra le système de gestion des cas de CIC plus sûr et plus efficace en améliorant l'intégrité du programme, l'efficacité globale et la prestation des services à la clientèle. Il aidera en outre CIC à communiquer et à échanger des données avec ses partenaires, et fournira l'information nécessaire pour garantir l'efficacité de ses activités et de saines décisions de gestion. C'est sur le SMGC que CIC se fondera pour appuyer le projet Gouvernement en direct et les

nouvelles initiatives fonctionnelles, tirer parti des nouvelles technologies et intégrer ultérieurement d'autres mesures de sécurité.

CIC a commencé à mettre au point le SMGC en 2003–2004, en fonction des exigences ministérielles; des logiciels commerciaux ont été utilisés pour les fonctions de base. En 2004–2005, la première des deux versions du SMGC a été installée dans les bureaux de la citoyenneté du Canada et au centre de traitement des demandes de citoyenneté de Sydney. On a également commencé à travailler sur la dernière version qui porte sur les activités de facilitation et de mise en œuvre du programme d'immigration effectuées par CIC et l'ASFC. En 2005–2006, CIC poursuivra la mise au point de cette deuxième version. On devrait l'installer à l'été 2006. Au terme d'une période de stabilisation, CIC passera de l'exécution du projet à la prestation d'un soutien continu. Il mettra sur pied une section responsable de la gestion fonctionnelle du SMGC, qui assurera un soutien continu aux utilisateurs du système, ainsi qu'à la direction de CIC et de l'ASFC. De plus, CIC a élaboré une stratégie de mesure du rendement qui lui permettra d'évaluer l'initiative après au moins six mois d'application complète.

En 2005–2006, CIC parachèvera ses ententes avec l'ASFC concernant l'utilisation et la gestion commune du SMGC et des manuels techniques.⁴²

Modernisation de la gestion des ressources humaines

La modernisation de la fonction publique permettra à CIC de disposer des outils nécessaires pour affecter aux différents postes les personnes dotées des compétences adéquates et atteindre ainsi ses résultats stratégiques.

CIC continuera de s'employer à mettre en œuvre les exigences de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP)⁴³ ainsi que les autres initiatives qui visent à

40 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.canada.gc.ca>.

41 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministeres/smgc.html>.

42 Voir l'annexe 8 pour des détails au sujet de ces grands projets de l'État.

43 Pour plus de détails, voir <http://www.hrma-agrh.gc.ca/hrmm-mgrh>.

moderniser la gestion des ressources humaines, mais qui n'ont aucun caractère législatif. On a élaboré et mis en œuvre un plan d'action pluriannuel pour contribuer au succès de cette vaste réforme des ressources humaines qui touche tous les secteurs du gouvernement. On s'applique actuellement à surveiller la mise en œuvre de ce plan et à en rendre compte.

Pour que les principaux intéressés exercent leurs nouveaux pouvoirs et assument leurs nouvelles responsabilités, il faut que les professionnels en ressources humaines ainsi que les gestionnaires, les employés et leurs représentants jouent un rôle actif dans les changements apportés au mode de gestion des ressources humaines. Un certain nombre de mesures sont prises à cette fin : conception d'outils de communication, conception d'une page Web sur la modernisation, organisation d'activités à l'intention des cadres intermédiaires, prestation d'une formation en salle de classe, participation à des groupes de travail cadres et à des séances de consultation.

Avec le concours de deux groupes de travail cadres, le Secteur des ressources humaines est en voie d'examiner, de mettre au point et d'adapter les produits fournis par les organismes centraux pour qu'ils respectent la culture et les particularités de CIC. Les critères de l'uniformité, de la continuité, de l'harmonie et de la pertinence pour les gestionnaires seront ainsi respectés. Enfin, conjuguée à une stratégie d'apprentissage reposant sur l'utilisation de méthodes nouvelles et traditionnelles, cette approche amènera la direction et les employés à avoir confiance en cette réforme de la gestion des ressources humaines.

Gestion moderne

CIC continuera d'appliquer les principes de la gestion moderne en se conformant globalement au Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)⁴⁴. Cette démarche est conforme à la vision de CIC : exécuter, en respectant les principes d'une gestion prudente, des programmes de qualité qui produisent des résultats pour les Canadiens. Il utilisera encore ce cadre pour promouvoir de saines pratiques de gestion et l'amélioration continue. En outre, CIC continuera d'appliquer le Plan d'action sur la gestion moderne, qui s'étale sur plusieurs années, de surveiller les progrès et d'en rendre compte.

On établira des liens directs entre la gestion moderne et les initiatives et programmes nouveaux et actuels, comme la modernisation de la gestion des ressources humaines et la gestion du changement. Des partenariats semblables seront établis au sein de CIC pour garantir la pleine intégration de toutes les composantes de la gestion moderne.

On poursuivra le développement du profil de risque de l'organisation alors que le Ministère insistera davantage sur la prise en charge des risques et le suivi de toute stratégie d'atténuation des risques.

CIC continuera de favoriser et de soutenir le dialogue sur les valeurs et l'éthique et leur intégration à la prise de décisions, et il fera connaître le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique du Canada.

44 Pour de plus amples renseignements, voir http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/maf-crg_f.asp.

E. Autres questions d'intérêt

Groupe d'étude sur la santé des migrants

En juin 2002, Citoyenneté et Immigration Canada et Santé Canada ont créé ensemble le Groupe d'étude sur la santé des migrants, et lui ont confié le mandat de repenser la façon dont le Canada gère la santé des migrants. Chaque année, le Canada accueille près de 225 000 immigrants et réfugiés. La plupart de ces personnes viennent de pays dont les antécédents, les croyances et les coutumes au chapitre de la santé sont très différentes de ceux du Canada.

De plus, nous commençons à prendre conscience que la santé est un facteur qui influe sur l'intégration des immigrants et des réfugiés, et que notre système de santé comporte souvent des obstacles pour les nouveaux arrivants qui veulent obtenir des soins de santé.

Pendant son mandat de deux ans, le Groupe d'étude a visé trois objectifs :

- essayer de définir les problèmes actuels de santé publique et de santé de la population qui résultent de la migration au Canada;
- examiner la mesure dans laquelle le système actuel de gestion de la santé des migrants du Canada permet de s'attaquer à ces problèmes;
- élaborer une série d'objectifs stratégiques et proposer des mesures pour moderniser le système canadien de gestion de la santé des migrants.

Le Groupe d'étude sur la santé des migrants a rédigé son rapport et, en 2005–2006, un plan d'application de ses recommandations sera mis en place.

Promotion de la recherche stratégique⁴⁵

Pour prendre des décisions éclairées quant aux orientations à suivre et aux programmes à concevoir, il faut pouvoir s'appuyer sur des recherches objectives et effectuées en temps opportun. Les résultats de recherche continueront d'aider à mieux comprendre les liens qui existent entre la sélection des immigrants et l'intégration à la société canadienne, tout comme des questions plus générales concernant la situation démographique canadienne, les besoins du marché du travail et la cohésion sociale. Ces recherches devraient notamment renseigner sur la connaissance des immigrants de l'une des langues officielles, la situation des immigrants vivant dans la pauvreté et la dynamique de l'intégration. Une grande partie de ces recherches serviront à élaborer le nouveau cadre d'immigration du Canada et à soutenir l'intégration des immigrants au marché du travail. Les recherches ministérielles de CIC sont soutenues par un budget salarial et non salarial d'un peu plus de deux millions de dollars.

Les recherches stratégiques de base de CIC sont groupées en trois grandes activités principales. La première activité est l'investissement continu dans les sources de données. En 2005–2006, CIC continuera d'investir dans de grandes bases de données, notamment l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), l'Enquête sur la langue (Citoyenneté), le World Values Survey (WVS) et le recensement.

La deuxième activité consiste essentiellement à analyser les ensembles de données qui sont accessibles depuis peu. En 2005–2006, CIC tirera profit des résultats de l'ELIC en analysant la deuxième phase de l'enquête qui fournit des nouveaux renseignements d'importance sur l'établissement des immigrants récents. De plus, le Ministère continuera d'utiliser les données de la BDIM, mises à jour de façon à

45 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/index.html>.

inclure 2003, pour enrichir sa série de rapports sur les résultats économiques des immigrants. CIC analysera les phases de l'Enquête sur la langue (Citoyenneté) qui se sont déroulées à Toronto et à Vancouver, afin d'obtenir la première mesure objective de la compétence des immigrants dans une langue officielle au moment où ils obtiennent leur citoyenneté. Par ailleurs, il analysera les résultats du Recensement de 2001 sous l'angle du lieu de résidence et de travail des immigrants, et il examinera le lien entre ces facteurs et le statut socio-économique. Ces initiatives faciliteront l'élaboration de politiques et de programmes d'immigration à l'échelle fédérale et provinciale.

La troisième activité consiste à communiquer et à diffuser les résultats des initiatives précitées. CIC s'efforce de susciter des discussions éclairées sur les questions d'immigration et il continuera d'élargir son rayonnement au sein du Ministère et des secteurs public et privé. En plus des analyses précitées, CIC enrichira sa publication vedette, *Faits et chiffres*, qu'il vient tout juste de remanier. Avec *L'Observateur*, publication trimestrielle affichée sur Internet, *Faits et chiffres* permettra de répondre à la demande croissante de renseignements diversifiés et opportuns sur les statistiques clés de CIC.

Projet Metropolis

En 1995, CIC, avec le concours du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), a créé le projet Metropolis⁴⁶, une initiative novatrice. Ce projet vise à accroître la capacité des gouvernements de gérer les problèmes associés à la migration et à l'intégration des minorités ethniques, raciales et religieuses dans les grandes villes, et de tirer parti des possibilités offertes. Pour ce faire, il favorise la réalisation de recherches universitaires dans le domaine pour s'assurer qu'elles abordent des enjeux émergents, encourage les décideurs et d'autres autorités gouvernementales à s'en servir, et crée des occasions de collaboration entre des chercheurs universitaires, des autorités gouvernementales et

des organisations non gouvernementales. À cette fin, Metropolis a créé cinq centres d'excellence pour la recherche, à Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver, et un secrétariat établi à CIC qui est responsable de constituer et de maintenir un partenariat actif en recherche stratégique au Canada et à l'étranger. En 2005-2006, CIC versera plus de la moitié de la contribution fédérale d'un million de dollars par l'entremise du CRSH. De plus, un budget salarial et non salarial de près d'un million de dollars appuie les activités du projet Metropolis.

Au Canada, le projet Metropolis est financé par un consortium de ministères et d'organismes fédéraux englobant CIC, le CRSH, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Statistique Canada, Condition féminine Canada, le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.⁴⁷ Le projet international Metropolis coordonne un ensemble d'activités exécutées par des membres d'organisations de recherche et d'élaboration de politiques (40 partenaires de plus de 20 pays)⁴⁸ qui partagent l'objectif d'améliorer les politiques sur l'immigration par l'application des résultats de la recherche universitaire.

Au cours des trois prochaines années, Metropolis organisera d'autres conférences internationales et nationales. La 10^e Conférence internationale Metropolis aura lieu à Toronto à l'automne 2005. La 8^e Conférence nationale se tiendra à Vancouver en 2006. Chaque événement attirera de 700 à 1 000 chercheurs, universitaires, décideurs et représentants de la société civile du Canada et du monde entier. La 11^e Conférence internationale se tiendra à Lisbonne, au Portugal, en 2006, et la 12^e aura lieu à Melbourne, en Australie, en 2007.

46 Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.canada.metropolis.net>.

47 Au sujet des partenaires nationaux, voir http://canada.metropolis.net/partners/sub/fedpart_f.html.

48 Au sujet des partenaires internationaux, voir http://international.metropolis.net/frameset_e.html.

Au moyen de discussions, de présentations, de séances d'information et de séminaires, Metropolis organisera, sur des sujets très précis, des activités qui réuniront des décideurs, des universitaires et des membres du secteur non gouvernemental afin qu'ils discutent des nouveaux enjeux dans les domaines de l'immigration et de la diversité.

Par ailleurs, l'Institut Metropolis continuera de mettre au point et de dispenser des cours sur les migrations et la diversité. Treize cours s'appuyant sur la recherche universitaire et l'expérience stratégique et communautaire des quatre coins du Canada sont ou ont été élaborés à l'intention des fonctionnaires des trois ordres de gouvernement et d'organismes communautaires. Ces cours sont l'occasion, pour les responsables des politiques et des programmes, de connaître les experts des centres Metropolis ainsi que les membres du projet Metropolis à l'étranger, de prendre connaissance des résultats des travaux de recherche les plus récents, d'obtenir du matériel d'apprentissage et d'avoir accès à des possibilités d'apprentissage. Chaque cours est présenté par un universitaire respecté qui possède une expertise reconnue sur le sujet en cause.

Prise en compte des considérations hommes-femmes et de la diversité dans les activités de CIC

CIC a mis au point un cadre qui précise les rôles et les responsabilités du Ministère relativement à l'engagement qu'il a pris d'adopter une approche intégrée à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes (ACS), et à l'obligation qui lui est faite de rendre compte des répercussions de la Loi sur les femmes et les hommes. Le cadre stratégique pour l'ACS (2005–2010) fait état des principes et objectifs stratégiques du Ministère en ce qui concerne l'analyse comparative entre les sexes. Il signale également les mesures qui seront prises pour renforcer les capacités et le rendement du Ministère dans ce domaine d'ici 2010. En 2005–2006, diverses mesures seront prises pour appliquer le cadre stratégique. Ainsi, de la documentation guidera les directions générales quant à la façon d'établir leur plan d'ACS et au rapport à présenter. Pendant

toute la période sur laquelle portera le cadre, des outils et des méthodes supplémentaires seront conçus pour en améliorer la mise en œuvre.

Les plans d'ACS des directions générales et les mesures qui seront prises pour les appliquer occupent une place centrale dans le cadre stratégique. Ils aideront CIC à préparer l'information qu'il présentera, dans son *Rapport annuel au Parlement*, au sujet des répercussions de la Loi sur les hommes et les femmes. Les plans d'ACS des directions générales seront établis dans le secteur pertinent à l'administration centrale conformément à l'approche graduelle prévue dans le cadre stratégique. Chaque plan fera état de mesures pratiques et réalisables pour intégrer et appliquer l'ACS au cours de l'année à venir.

CIC continuera d'offrir une formation à l'analyse comparative entre les sexes en vue d'accroître ses capacités dans ce domaine. Il mettra aussi au point des outils de formation et d'élaboration de politiques spécialement adaptés au domaine de l'immigration et de la protection des réfugiés. Un manuel, *Analyse comparative entre les sexes à CIC : Un guide de travail*, viendra compléter la formation et servira de guide de référence. Au cours de la prochaine année, on mettra au point une stratégie de formation pour répondre aux besoins cernés dans les plans d'ACS des directions générales, en consultation avec celles-ci. Seront également étudiés les moyens de soutenir les personnes qui ont suivi une formation en ACS, pour qu'elles puissent maintenir leurs connaissances et compétences.

Stratégie de développement durable

Le 16 février 2004, CIC a déposé devant le Parlement sa troisième Stratégie de développement durable. Dans cette nouvelle stratégie, le Ministère vise encore trois de ses buts initiaux et en rajoute un nouveau visant expressément le soutien de la pérennité socioculturelle. Voici les quatre objectifs de la troisième stratégie :

- réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement;

- sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable;
- favoriser la pérennité socioculturelle;
- promouvoir l'imputabilité et assurer la conformité.

CIC continuera de soutenir les principes du développement durable en sélectionnant les nouveaux arrivants et en les aidant à s'intégrer; en rétablissant les réfugiés et en leur offrant la protection; et, au moment de l'étude des demandes, en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes proposés*, CIC met actuellement la dernière main à un énoncé de principes ministériel et à un guide pour les évaluations environnementales stratégiques, qui seront affichés sur son site Web dans la section consacrée au développement durable.⁴⁹

49 Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie de développement durable III, notamment les mesures prévues et les dates cibles, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html>.

F. Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT)

Le 20 octobre 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto ont annoncé qu'ils engageaient chacun un montant de 500 millions de dollars pour financer l'IRSRT.⁵⁰ Il s'agit d'un investissement à la fois dans l'infrastructure et le réaménagement urbain. Parmi les buts de cette initiative, mentionnons celui de positionner le Canada, l'Ontario et Toronto au sein de la nouvelle économie et d'assurer ainsi le succès continu du Canada au sein de l'économie mondiale. À cette fin, il faut accélérer la croissance économique et offrir des possibilités de développement. Reconnaisant les liens intrinsèques qui existent entre l'économie, le développement social et un environnement sain, cette initiative a également pour objet d'améliorer la qualité de vie à Toronto et de favoriser le développement urbain durable.

L'IRSRT a pour but de revitaliser le secteur riverain de Toronto en effectuant des investissements dans les infrastructures municipales traditionnelles telles le transport en commun et le réseau d'aqueduc, ainsi que dans un aménagement urbain plus moderne, notamment les parcs, les espaces verts, les installations touristiques et la relance des secteurs post-industrialisés qui sont sous-utilisés. On s'attend à ce que les investissements consentis dans ces domaines se traduisent par des avantages sociaux et économiques pour la région de Toronto.

D'octobre 2000 à mars 2004, cette initiative était gérée par le ministère des Transports pour le compte du gouvernement fédéral. Le 8 mars 2004, la responsabilité de ce dossier a été transférée à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, conformément au rôle du Ministre en tant que ministre responsable pour l'Ontario. Cette initiative a été transférée au ministre de CIC le 4 février 2005.

50 Pour de plus amples renseignements sur le transfert estimatif à CIC de ressources liées à l'IRSRT, voir l'annexe 3.

Section III :

Information supplémentaire

A. Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités 2005–2006* de Citoyenneté et Immigration Canada.

Le présent document a été établi dans le respect des principes énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du budget des dépenses — Les rapports sur les plans et les priorités*.

- Il respecte les exigences établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de rapport.
- Il se fonde sur la structure redditionnelle approuvée du Ministère, représentée dans sa Structure de gestion des ressources et des résultats.

- Il sert de base pour rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations accordées.
- Il fait état de la situation financière d'après les dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et les chiffres des comptes publics dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

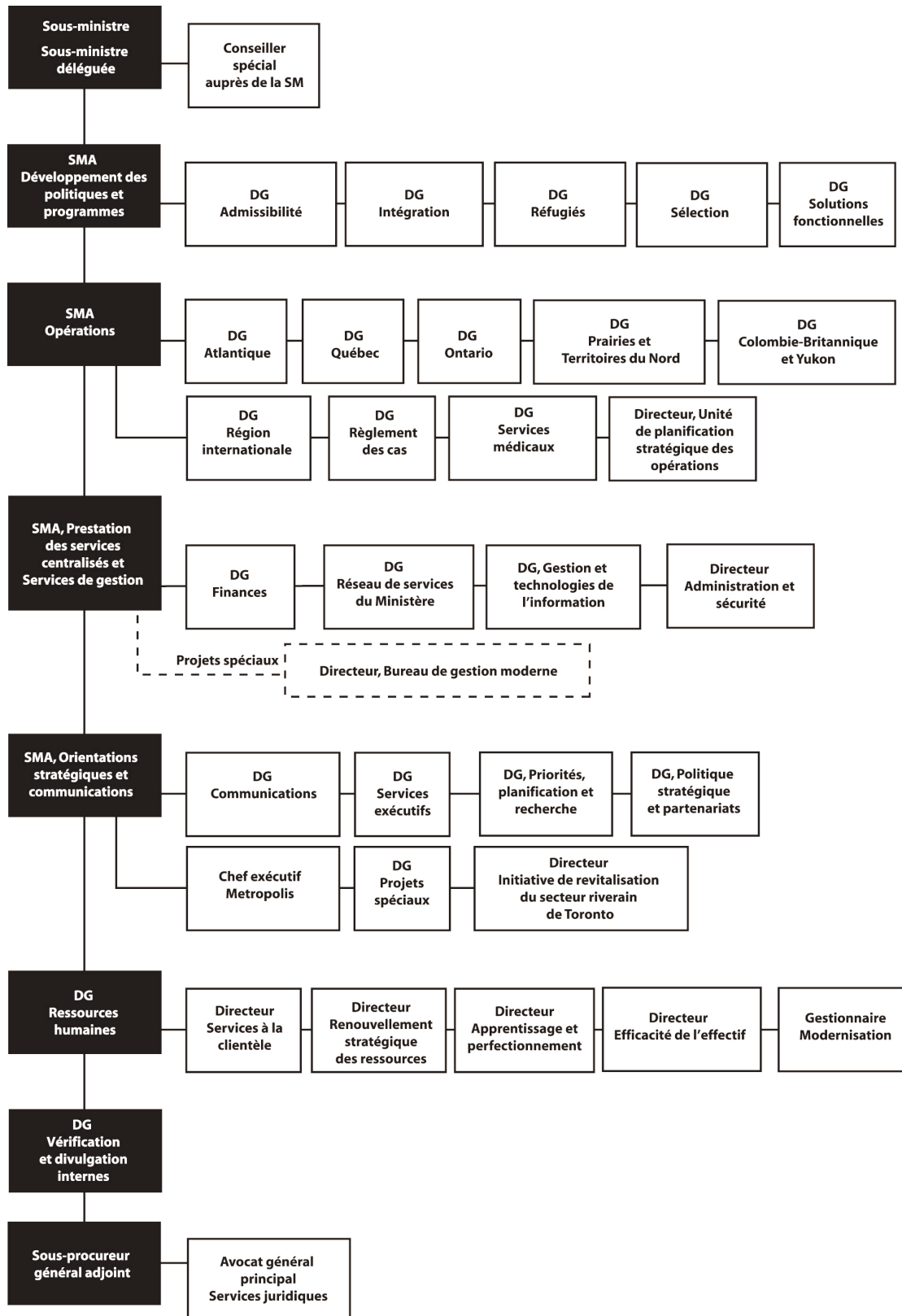
Signature : _____

Nom : Janice Charette
Titre : Sous-ministre

Date : _____

Téléphone : (613) 954-3501

B. Organigramme



C. Responsabilités

Ministre : L'honorable Joe Volpe est le ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada.

Sous-ministre : Janice Charette rend compte au ministre et est appuyée par quatre sous-ministres adjoints qui relèvent d'elle. De plus, le directeur général, Ressources humaines, le directeur général, Direction générale de la vérification et de la divulgation internes et le sous-procureur général adjoint relèvent directement de la sous-ministre.

Sous-ministre déléguée : Diane Vincent seconde la sous-ministre quant à tous les aspects de la gestion du Ministère.

Sous-ministre adjointe par intérim, Orientations stratégiques et communications : Rosaline Frith relève de la sous-ministre. Le Secteur des orientations stratégiques et des communications contribue surtout au secteur d'activités de la prestation des services ministériels, bien qu'une grande partie de son travail contribue à l'ensemble des secteurs d'activités. Ce secteur dirige le programme stratégique du Ministère sur le plan national et international et oriente les stratégies qui en découlent en matière de politique stratégique, de planification, de recherche, de communications et de consultation. Sont compris dans ce secteur la Direction générale de la politique stratégique et des partenariats, la Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche, la Direction générale des communications, le projet Metropolis, les Services exécutifs et le Secrétariat chargé de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Sous-ministre adjoint, Développement des politiques et programmes : Daniel Jean relève de la sous-ministre. Le Secteur des politiques et des programmes contribue à la réalisation des trois résultats stratégiques de CIC. Sont comprises dans ce secteur la Direction générale de la sélection, la Direction générale des réfugiés, la Direction générale de l'intégration (qui englobe les programmes de citoyenneté), la Direction générale de l'admissibilité et la Direction générale des solutions fonctionnelles.

Sous-ministre adjointe, Opérations : Lyse Ricard relève de la sous-ministre. Le Secteur des opérations contribue à la réalisation des trois résultats stratégiques de CIC. Sont comprises dans ce secteur les régions au Canada, la Région internationale, l'Unité de planification stratégique des opérations, la Direction générale du règlement des cas et la Direction générale des services médicaux.

Sous-ministre adjoint, Prestation des services centralisés et des services de gestion : John McWhinnie relève de la sous-ministre. Le Secteur de la prestation des services centralisés et des services de gestion contribue aux trois résultats stratégiques par le biais des services ministériels. Sont compris dans ce secteur la Direction générale des finances, la Direction générale de la gestion et des technologies de l'information, la Direction de l'administration et de la sécurité, le Bureau de gestion moderne et le Réseau de services du Ministère (qui comprend les centres de traitement des demandes de Mississauga, en Ontario, de Vegreville, en Alberta, et de Sydney, en Nouvelle-Écosse; un télécentre national à Montréal et le Centre des demandes de renseignements à Ottawa).

Section IV

Annexes

Annexe 1

Nombre d'immigrants prévu pour 2005 — Fourchettes cibles⁵¹

IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Travailleurs qualifiés	112 500 - 124 500
Gens d'affaires	9 500 - 10 500
Candidats des provinces/territoires	8 000 - 10 000
Aides familiaux	2 500 - 3 000
Total — Immigration économique (y compris les personnes à charge)	132 500 - 148 000

REGROUPEMENT FAMILIAL

Époux, conjoints, partenaires et enfants	46 000 - 50 000
Parents et grands-parents	5 500 - 6 800
Total — Regroupement familial	51 500 - 56 800

PERSONNES PROTÉGÉES

Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 - 7 500
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 - 4 000
Personnes protégées reconnues comme telles au Canada	16 500 - 17 500
Personnes à charge à l'étranger de personnes protégées admises au Canada	4 000 - 4 800
Total — Personnes protégées	30 800 - 33 800

AUTRES

Personnes visées par des motifs d'ordre humanitaire et l'intérêt public	5 100 - 6 200
Titulaires de permis	100 - 200
Total — Autres	5 200 - 6 400

TOTAL — RÉSIDENTS PERMANENTS 220 000 - 245 000

51 Pour plus de renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/immigration2004.html>.

Annexe 2

Plans d'immigration de 2000 à 2003⁵²

Plans d'immigration et personnes admises

Catégories d'immigration	2000		2001		2002		2003	
	Prévu	Établi	Prévu	Établi	Prévu	Établi	Prévu	Établi
Économique	116 900 – 130 700	133 201	116 900 – 130 700	152 972	130 800 – 141 800	138 506	132 000 – 147 000	121 055
Regroupement familial	57 000 – 61 000	60 426	57 000 – 61 000	66 647	56 000 – 62 000	65 277	59 000 – 64 500	68 863
Personnes protégées	22 100 – 29 300	29 966	22 100 – 29 300	27 899	23 000 – 30 400	25 111	28 100 – 32 500	25 981
Autres	4 000	3 244	4 000	2 828	200 – 800	197	900 – 1 000	5 453
Total	200 000 – 225 000	226 837	200 000 – 225 000	250 346	210 000 – 235 000	229 091	220 000 – 245 000	221 352

52 Ces chiffres proviennent du *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, à l'exception des chiffres de 2000 qui émanent du document *Planifier dès maintenant l'avenir du Canada*. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html>.

Annexe 3

Dépenses prévues du Ministère (en millions de dollars) et équivalents temps plein

	Prévision des dépenses 2004–2005 (Note 1)	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
Budgétaires du Budget principal				
Non budgétaires du Budget principal	1 009,6	833,9	823,4	826,7
Moins recettes disponibles	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total du Budget principal des dépenses	1 009,6	833,9	823,4	826,7
Rajustements non prévus au Budget principal				
Budget supplémentaire (A) : (Note 2)				
Report de 2003–2004	19,7			
Cours de langue de niveau avancé (PEAI)	14,6			
Initiatives - frontière intelligente	12,5			
Système mondial de gestion des cas	6,3			
Réduction de l'arriéré - citoyenneté	6,2			
Autre	1,7			
Réaffectation pangouvernementale	(6,7)			
Budget supplémentaire (B) : (Note 2)				
Programme fédéral de santé intérimaire	22,0			
Catastrophe des tsunamis et tremblement de terre - réponse	4,1			
Accord Canada–Québec	1,2			
Autre	0,9			
Report au Budget principal de 2005–2006	(7,0)			
Report aux dépenses prévues pour 2005–2006 (SMGC 5,8 M\$ et autre 3,2 M\$)	(9,0)			
Transfert à l'ASFC (Note 3)	(148,9)			
Budget et autres rajustements : (Note 2)				
Nouvelle Loi sur la citoyenneté		15,9	6,3	6,2
Remaniement du régime de protection des réfugiés (Note 4)		10,0	10,0	0
Report aux dépenses prévues pour 2005–2006 (SMGC 5,8 M\$ et autre 3,2 M\$)		9,0		
Transfert estimatif de RHDCC (Note 5)		116,8	115,8	115,8
Budget (Note 6)		40,0	55,0	75,0
Réaffectation pangouvernementale (Note 7)		(2,1)	(8,0)	(17,5)
Total – Dépenses prévues (Note 3)	927,2	1 023,5	1 002,5	1 006,2
Moins recettes non disponibles	(482,0)	(477,6)	(477,6)	(477,6)
Plus coût des services reçus sans frais	234,5	230,8	230,5	231,9
Coût net pour le Ministère	679,7	776,7	755,4	760,5
Équivalents temps plein	4 112	3 482	3 243	3 243

Note 1 Comprend le Budget principal et le Budget supplémentaire.

Note 2 Les rajustements non prévus dans le Budget principal tiennent compte du Budget supplémentaire de 2004–2005 et des approbations obtenues pour les années ultérieures depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence.

Note 3 Ont été réduites du montant total des dépenses prévues les sommes versées à l'ASFC, par suite du transfert, le 12 décembre 2003, de la responsabilité des fonctions liées au renseignement et à l'exécution de la loi, de même que de celui, le 8 octobre 2004, de la responsabilité des fonctions liées aux points d'entrée. Les sommes versées sont de 149 M\$ en 2004–2005, de 209 M\$ en 2005–2006 et de 212 M\$ les exercices suivants. Ces changements ont été effectués dans le cadre du Budget supplémentaire en 2004–2005, et ils le seront dans le cadre du Budget principal en 2005–2006 et pendant les exercices ultérieurs.

Note 4 Les fonds prévus pour le remaniement du régime de protection des réfugiés pourraient être en partie partagés avec d'autres ministères partenaires.

Note 5 Représente les ressources estimatives liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto que RHDCC transférera à CIC conformément au décret du 3 février 2005. La prévision des dépenses pour 2004–2005 est comprise dans les montants prévus de RHDCC.

Note 6 Représente les changements aux dépenses prévues pour la prochaine période de planification en raison du Budget 2005.

Note 7 Représente les réductions des dépenses prévues en raison de l'examen des dépenses, annoncées dans le Budget 2005 (davantage d'information dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses).

Annexe 4

Programme par activité (en millions de dollars)

Activité de programme	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total pour le Budget principal 2005-2006	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues 2005-2006
Programme d'immigration	170,9		170,9	5,7	176,6
Programme des résidents temporaires	91,4		91,4	4,2	95,6
Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	2,5	2,3	4,8	0,1	4,9
Programme des réfugiés	73,6		73,6	10,4	84,0
Programme d'intégration	25,0	420,4	445,4	29,1	474,5
Programme de citoyenneté	47,8		47,8	23,3	71,1
Autre : Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto*				116,8	116,8
Total – Ministère	411,2	422,7	833,9	189,6	1 023,5

* Représente les ressources estimatives liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto que RHDCC transfèrera à CIC conformément au décret du 3 février 2005.

Annexe 5

Crédits votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses (en millions de dollars)

Crédit	Budget principal actuel 2005–2006 *	Budget principal précédent 2004–2005	
1	Dépenses de fonctionnement	376,5	563,1
5	Subventions et contributions**	422,7	387,7
(S)	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration - traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34,6	58,7
	Total du Ministère	833,9	1 009,6

* Le Budget principal de 2005–2006 tient compte des sommes versées à l'ASFC par suite du transfert, le 12 décembre 2003, des fonctions liées au renseignement et à l'exécution de la loi, de même que de celui, le 8 octobre 2004, des fonctions liées aux points d'entrée. Ces changements n'étaient pas inclus dans le Budget principal précédent.

** Les subventions et contributions de 2005–2006 comprennent des fonds supplémentaires pour l'Accord Canada–Québec (22 M\$) et les Cours de langue de niveau avancé (12,7 M\$).

Annexe 6

Coût net pour le Ministère (en millions de dollars)

	2005–2006
Dépenses nettes prévues	1 023,5
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
• Locaux (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	29,7
• Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	14,0
• Indemnisation des victimes d'accident du travail (Développement social Canada)	0,1
• Services juridiques (Justice Canada)	32,7
• Services d'immigration internationale (Affaires étrangères Canada)	154,3
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	<i>(477,6)</i>
Coût net pour le Ministère	776,7

Dans ce tableau, on a ajouté aux dépenses prévues le coût des services fournis par d'autres ministères, et on a soustrait les revenus pour obtenir le coût net pour le Ministère.

Annexe 7

Revenus non disponibles (en millions de dollars)

Activité de programme	Prévision des revenus 2004–2005 (Note 2)	Revenus prévus 2005–2006	Revenus prévus 2006–2007	Revenus prévus 2007–2008
Programme d'immigration				
• Frais de recouvrement des coûts de l'immigration pour les résidents permanents	148,0	145,4	145,4	145,4
• Droits d'immigration	153,0	150,0	150,0	150,0
• Obligations des compagnies de transport (Note 1)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
• Intérêt sur le Programme de prêts aux immigrants	1,0	1,0	1,0	1,0
	302,0	296,4	296,4	296,4
Programme des résidents temporaires				
• Frais de recouvrement des coûts de l'immigration pour les résidents temporaires	122,0	121,8	121,8	121,8
	122,0	121,8	121,8	121,8
Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales				
	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Programme des réfugiés				
• Frais de recouvrement des coûts de l'immigration pour les réfugiés	9,0	7,0	7,0	7,0
	9,0	7,0	7,0	7,0
Programme d'intégration				
	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Programme de citoyenneté				
• Frais de recouvrement des coûts de la citoyenneté	30,0	31,0	31,0	31,0
• Droits de citoyenneté	19,0	21,4	21,4	21,4
	49,0	52,4	52,4	52,4
Total des revenus non disponibles (Notes 3 et 4)				
	482,0	477,6	477,6	477,6

Note 1 Depuis le 1^{er} avril 2004, les obligations des transporteurs sont surveillées par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Note 2 Reflète les meilleures prévisions possibles du total des revenus non disponibles à la fin de l'exercice.

Note 3 Tous les revenus sont déposés dans le Trésor, et le Ministère ne peut les dépenser ailleurs.

Note 4 On peut trouver une liste des droits de Citoyenneté et Immigration Canada à : <http://www.cic.gc.ca/francais/demandes/bareme.html>.

Annexe 8

Renseignements sur le grand projet de l'État (en millions de dollars)

Au cours des deux prochaines années, CIC sera le ministère responsable et gèrera le grand projet de l'État suivant :

Résumé des dépenses ponctuelles: Système mondial de gestion des cas (en millions de dollars)

	Dépense estimative totale actuelle	Dépense au mars 31 2005	Dépenses prévues 2005–2006	Besoins futurs 2006–2007
Définition de projet				
Approbation préliminaire de projet (APP)	16,7	16,7		
Planification				
Approbation définitive de projet (ADP)	50,4	50,4		
Mise en œuvre (ADP modifiée)	135,5	88,6	43,8	3,1
Total	202,6	155,7	43,8	3,1

Annexe 9

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, CIC administrera les programmes de paiements de transfert suivants :

Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Activité de programme	Prévision des dépenses 2004–2005*	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
Programme d'intégration – Subventions				
• Compensation en vertu de l'Accord Canada–Québec	160,8	181,6	202,1	205,2
Total des subventions	160,8	181,6	202,1	205,2
Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection – Contributions				
• Programme des consultants en immigration (Note 1)	0,5	0	0	0
• Élaboration de la politique migratoire (Note 2)	0,3	0,3	0,3	0,3
• Organisation internationale pour les migrations	2,0	2,0	2,0	2,0
Programme d'intégration – Contributions				
• Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	34,5	53,7	55,4	60,5
• Programme d'accueil	2,8	3,1	3,4	3,8
• Cours de langue pour les immigrants au Canada	102,2	109,7	119,4	131,0
• Contributions aux provinces (Note 3)	45,1	50,3	49,8	51,1
• Programme d'aide au rétablissement	44,5	44,5	44,5	44,5
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Note 4)		116,8	115,8	115,8
Total des contributions	231,9	380,4	390,6	409,0
Total des paiements de transfert	392,7	562,0	592,7	614,2

* Tiennent compte du Budget principal et du Budget supplémentaire.

Note 1 Le financement de la SCCI ne se poursuit pas en 2005–2006 et les exercices suivants.

Note 2 Le projet « Élaboration de la politique migratoire » finance plusieurs organisations, dont la Conférence régionale sur les migrations (RCM ou « Puebla ») et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG).

Note 3 Les contributions de 46,3 M\$ versées aux provinces comprennent celles de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

Note 4 Représente les ressources estimatives liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto que RHDCC transférera à CIC conformément au décret du 3 février 2005. La prévision des dépenses pour 2004–2005 est comprise dans les montants prévus de RHDCC.

Explication des changements : Les dépenses prévues pour 2005–2006 affichent une hausse de 169 M\$; elles tiennent compte des ressources supplémentaires liées à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, de l'augmentation des coûts liés à l'Accord Canada–Québec et des ressources supplémentaires relatives au Budget 2005. Les dépenses prévues pour 2006–2007 et les exercices ultérieurs tiennent compte de la hausse prévue des coûts liés à l'Accord Canada–Québec et du financement accru en raison du Budget 2005.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de paiements de transfert précités, voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>.

Annexe 10

Principales initiatives réglementaires

Mesures législatives et réglementaires	Résultats prévus
<p>En novembre 2004, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a déposé un rapport sur les problèmes auxquels la nouvelle <i>Loi sur la citoyenneté</i> devrait s'attaquer. CIC étudie les principales mesures à prendre pour moderniser le programme canadien de la citoyenneté et élabore une stratégie pour moderniser la <i>Loi sur la citoyenneté</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le Règlement sera évalué dans le cadre de la stratégie qui sera appliquée pour moderniser la <i>Loi sur la citoyenneté</i>.
<p>Élaborer des modifications à apporter au Règlement pour tenir compte des nouvelles politiques, en ce qui concerne par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• le programme des candidats des provinces;• les époux et les conjoints de fait.	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer les modifications apportées aux politiques, corriger les manques d'uniformité, et accorder plus de latitude pour administrer les programmes.
<p>Le projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada, propose des modifications corrélatives à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Préciser les responsabilités de chaque ministre dans le domaine de l'immigration.

Annexe 11

Index

A

Accès au Canada 11, 34
Accord Canada–Ontario sur l’immigration 7, 10
Accord Canada–Québec 10,17, 29, 49, 51, 55
Affaires étrangères Canada 11, 22, 52
Affirmer le rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales 3, 7, 22
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) 5, 11,53
Aides familiaux 16, 47
Alberta 17, 28, 45
Améliorer le rendement des immigrants 3, 7, 9
Analyse comparative entre les sexes (ACS) 39
Application de la Loi 34
Architecture d’activités de programme (AAP) 6, 13, 15, 21, 28
Asile 10, 21-25, 55
Australie 22, 38

B

Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) 37
Bâtir le nouveau ministère 7, 13, 34
Bureau de gestion moderne 45

C

Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) 27
Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation 13(note 11)
Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) 8, 36
Cadre d’imputabilité pour les programmes de contributions (CIPC) 32
Campagne *Le Canada, un pays pour nous tous* 33
Candidats des provinces 16, 17, 47, 56
Carte de résident permanent (CRP) 18

Citoyenneté 3-12, 14, 16, 28, 31-35, 37, 38, 45, 49, 50, 51, 53

Citizine 33

Colombie-Britannique 17, 28, 30, 55

Commission de l’immigration et du statut de réfugié (CISR) 10, 18, 23-25

Communautés francophones en situation minoritaire 31

Condition féminine Canada 38

Conseil du Trésor 6, 32, 43, 52

Consultants en immigration 11, 18, 55

Consultations intergouvernementales (CIG) sur les politiques concernant le droit d’asile, les réfugiés et les migrations 22, 55

Cours de langue de niveau avancé 30, 31, 49, 52, 55

Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) 30, 32, 55

D

Demandes, de citoyenneté et de résidence permanente 9, 16, 28, 32, 33, 35

Dépenses prévues 7, 14, 16, 19, 22, 24, 29, 31, 32, 43, 49, 50, 52, 54, 55

Détention 10

Développement économique, social et culturel 5, 6, 14, 15, 28, 45

Développement social Canada 52

Direction générale de la sélection 15, 19, 44, 45

Direction générale de l’intégration 21, 28, 33, 44, 45

Direction générale des priorités, de la planification et de la recherche 44, 45

Direction générale des réfugiés 21, 25, 26, 28, 44, 45

Direction générale des services médicaux 15, 21, 44, 45

Droits de la personne 23

E

Économie canadienne 20

Employés (de CIC) 36, 51, 52

Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) 37

Ententes sur les candidats des provinces 17

Établissement 10, 11, 24, 26-32, 35, 37, 55

États-Unis 15, 19

Étudiants étrangers 15, 19, 34

Évaluation des programmes 32

Examen des risques avant renvoi 5, 25

Exécution de la loi 34, 49, 51

F

Formation (du personnel de CIC) 36

Fournisseurs de services 10, 29, 31, 32

G

Gendarmerie royale du Canada 11, 38

Gens d'affaires 16, 17, 20, 23, 47

Gestion des ressources humaines 8, 35, 36, 38

Gestion moderne 8, 36

Gouvernement en direct (GED) 34, 35

Groupe de travail sur la Stratégie relative aux petites communautés 30

Groupe d'étude sur la santé des migrants 37

H

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) 23, 24, 26, 27

I

Île-du-Prince-Édouard 17

Immigration – Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions (ISM RP) 27, 32

Industrie Canada 11

Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) 11, 14, 41, 44, 45, 49, 50, 55

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire 30

Intégration 5-7, 10, 11, 14, 21, 23, 26, 28, 29, 32, 33, 36-38, 45, 50, 53, 55

Intégration au marché du travail 30

J

Justice, ministère de la 22, 25, 38, 52

L

Langue (connaissances, compétence, cours) 10, 12, 29-32, 38

Langues officielles 30, 31, 37

Loi sur la citoyenneté 8, 5, 9, 33, 49, 56

Loi sur la modernisation de la fonction publique 35

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés 5, 9, 17, 18, 34

M

Manitoba 17, 28, 30, 55

Migrations internationales 3, 6-8, 14, 21-23, 50, 53, 55

Ministères/organismes fédéraux 8, 10, 11, 23, 30, 31, 33, 34, 38

Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration 11, 16, 51

Ministres provinciaux/territoriaux responsables de l'immigration 9

Modernisation de la citoyenneté 33

Montréal 38, 45

N

Nouveau-Brunswick 17

Nouveau cadre d'immigration pour le Canada 4, 7, 9, 37

Nouveaux arrivants 5, 6, 10, 14, 16, 28-31, 33, 35, 37, 40, 45

Nouvelle-Écosse 17, 45

O

Ontario 7, 10, 11, 17, 41, 45

Organisation internationale pour les migrations (OIM) 22, 26, 27

Orientation canadienne à l'étranger 32

P

Parlement 6, 9, 16, 39, 43, 48

Parrainage 26, 27

Partenariat(s) 8, 10, 11, 15, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 34-36, 38, 45

Patrimoine canadien 11, 38
 Personnes protégées 16, 24-27, 47
 Plan d'action pour l'intégration au marché du travail des Canadiens et des immigrants formés à l'étranger 7
 Plan d'action pour les langues officielles 7, 31
 Plan d'action sur la gestion moderne 36
 Plan d'immigration 9, 16, 24, 48
 Portail de l'immigration 31, 35
 Prévision des dépenses 14, 16, 19, 22, 24, 29, 32, 49, 55
 Profil de risque de l'organisation 36
 Programme d'accueil 30, 32, 55
 Programme d'aide au rétablissement (PAR) 26, 27, 29, 55
 Programme de rétablissement des réfugiés 26
 Programme des résidents temporaires 15, 53
 Programme des travailleurs étrangers temporaires 11
 Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) 30-32, 55
 Programme d'immigration 7-9, 11, 15, 16, 34, 35, 50, 53
 Programme d'immigration des gens d'affaires 17
 Programme d'immigration des investisseurs 17
 Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) 24, 25, 49
 Programmes de citoyenneté 33, 45, 53
 Programmes de paiements de transfert 55
 Projet Metropolis 38, 39, 44, 45
 Protection des réfugiés 5-9, 11, 14, 17, 18, 21, 23, 24, 35, 39, 49
 Provinces/gouvernements provinciaux 10, 28, 31, 35

Q

Québec 7, 10, 11, 17, 27-28, 30, 31, 49, 51, 55

R

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 16, 39, 48
 Recensement 37, 38

Recherche 11, 26, 29, 30, 37-39, 45
 Reddition de comptes 32
 Réétablissement 24, 26-29, 55
 Réfugiés 5-8, 10, 11, 14, 17, 18, 21-29, 34, 37, 39, 40
Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés 18
 Renvoi 5, 25
 Répondant 18, 24, 26, 34
 Réseau de services du Ministère 15, 21, 28, 45
 Responsabilisation 8, 17, 27, 31, 36
 Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) 11, 14, 17, 31, 38, 41, 49, 50, 55
 Résultats stratégiques 6, 7, 13, 14, 15, 35, 45
 Réunification des familles 18
 Risques 5, 25, 27, 36

S

Santé 5, 6, 11, 15, 25, 34, 37, 40, 49
 Santé Canada 11, 37
 Saskatchewan 17
Se rendre au Canada/Nouveaux arrivants au Canada (portail Internet) 31, 35
 Secteurs d'activité 45
 Sécurité 5, 6, 11, 15, 23, 34, 35, 40, 45
 Sécurité publique et Protection civile Canada 11, 38
 Sélection des immigrants 37
 Semaine de la citoyenneté du Canada 33
 Services de gestion 16, 19, 44, 45
 Société canadienne d'hypothèques et logement 38
 Statistique Canada 11, 38
 Stratégie de développement durable 39
 Stratégie de prestation des services 8, 34
 Stratégie d'innovation du Canada 11
 Système mondial de gestion des cas (SMGC) 7, 8, 14, 33-35, 49, 54

T

Table de planification de l'immigration 10
 Terre-Neuve-et-Labrador 17

Territoires/gouvernements territoriaux 5, 10,
11, 17, 20, 29, 31, 47
Toronto 11, 14, 31, 38, 41, 45, 49, 50, 55
Touristes 20
Trafic des personnes 22
Travailleurs qualifiés 16, 19, 34, 47

U

Union européenne (UE) 23

V

Valeurs et éthique 36
Vancouver 31, 38
Visa 19, 20
Visiteurs commerciaux 20

Y

Yukon (territoire du) 17